

L'ACOMARIN

REVUE DES MEMBRES DE L'ACOMAR N° 235 novembre 2019



Association Centrale d'Officiers Mariniers et de Marins de Réserve



Entrez dans le futur

Dassault Aviation, Dassault Systèmes, Groupe Figaro,
Immobilière Dassault, Château Dassault, Artcurial



Industrie aéronautique, haute technologie numérique et programmes de mécénat pour la recherche scientifique médicale de pointe : depuis plusieurs décennies, les femmes et les hommes du Groupe Dassault partagent cette passion pour l'innovation et poussent sans cesse les frontières de l'excellence.

Future Now

www.dassault.com

 **GROUPE
DASSAULT**



ACOMAR



Éditorial

ACOMARIN 235

Sommaire

Éditorial.....	1
Annuaire.....	3
Infos diverses.....	6
Témoignage.....	24
Souvenirs.....	26
La vie des sections.....	28

ACOMAR

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or
CS 40300 – 94114 Arcueil Cedex
Tél.: +33 (0) 171 360 417
acomar.association@sfr.fr

DIRECTION

Pascal GOSCINIACK

Rédacteur en chef

Philippe CHOVET

Comité de rédaction

Philippe CHOVET

Pascal GOSCINIACK

Relecture

Yvette CHOVET

Site Web

www.acomar.org

Webmaster

Jean-Claude MERLE

Commission paritaire

en cours

Graphiste - Mise en pages

Jean-Marc LEROUTIER

06 08 48 85 47

Imprimerie

Service de Diffusion de la Gendarmerie
(SDG)

Abonnement annuel: 17 €

ISSN

L'année 2018 s'est écoulée plus ou moins avec les mêmes activités que les années précédentes. 2019 se terminera j'espère plus sereinement, mais nous nous devons de garder notre sang-froid et d'être vigilant sur tout ce qui nous entoure. Nous avons signé le renouvellement de la convention ce qui n'avait pas été fait lors de la précédente mandature, soit en octobre 2018. Préparons nous aussi aux changements dans le format de notre « Marine » qui évolue tout en perdant des unités navigantes. Moins de frégates en prévision d'après notre État-Major. L'arrivée de notre 1^{er} sous-marin de type « Barracuda » nous laisse à penser que nos anciens SNA de type Rubis seront progressivement remplacés par ces sous-marins plus récents et modernes. Auront-ils la même longévité que leurs prédécesseurs? Sachant que 2 équipages composent l'armement de tous nos sous-marins depuis de nombreuses années, nous savons déjà que 2 équipages armeront également les frégates les plus récentes. Certains de nos camarades sont partis cette année encore vers d'autres flots que j'espère plus cléments pour eux. Comment combler ce vide de leur investissement tout au long de leur vie à nos côtés. Nous nous devons de réfléchir, tous ensemble, à ce que l'Acomar soit parmi les associations qui recrutent et se renouvellent en jeunes marins partis de l'active et ayant encore l'envie et la motivation pour continuer de servir notre institution comme « réserviste opérationnelle » ou « réserviste citoyen ». J'ai souvenir qu'à mes débuts à l'Acomar, nombre de ses membres étaient aussi des instructeurs œuvrant pour la Préparation Militaire Marine, entre autre. Chaque année les APER et les Amirautés sont à la recherche de nouveaux volontaires pour occuper des emplois au sein de la marine. Nous devons en être les relais et surtout les « sergents recruteurs ». Ayant eu l'occasion de converser à ce sujet avec la chef de la division rayonnement de Ceclant, celle-ci m'a fait part de certaines difficultés pour trouver des anciens marins destinés à occuper des postes laissés vacants depuis longtemps déjà. Des postes d'instructeurs et d'adjoints d'Assistant Départemental Pour la Marine sont vacants sur la région maritime. Il manque aussi d'autres personnes sur les autres régions et l'Acomar en tant qu'association d'anciens marins et d'officiers marinières se doit d'en être les premiers fournisseurs et partenaires. Etant, comme nombres d'entre nous le sommes déjà sous « E.S.R » et œuvrant activement mais malgré tout, nous avons du mal à nous faire connaître et entendre auprès de nombreux Chefs de Centre. J'en ai parlé à haute autorité de la direction du personnel de la Marine avec certains membres du bureau. De nombreuses actions restent encore à effectuer. J'espère avec votre concours et votre aide, arriver à faire comme eux pour que perdurent les relations de partenariat de l'Acomar avec notre Marine et ses actifs, qui seront peut-être un jour nos successeurs de demain. Nous devons faire de gros efforts, nous rapprocher des marins devant quitté ou ayant quitté l'institution pour qu'ils nous rejoignent dans un esprit fraternel de gens de mer.

Avec ma respectueuse amitié et la marque de mes sentiments les plus nobles.

MP (R) **Pascal Gosciniak**
Président National

ACOMAR

Fondée le 11 avril 1932 - Régie par la loi de juillet 1901

Association d'Intérêt National

Affiliée à la FLAMME (Reconnue d'utilité publique)

Membre du Conseil Supérieur de la Réserve Militaire (CSRM)

Membre du Comité de Liaison des Associations de la Marine (CLIAMA)

Membre de la Commission armées-jeunesse

Partenaire de la Réserve Citoyenne

Partenaire de l'Association Civisme Défense Armée Nation (Ci.D.A.N)

Signataire d'une Convention de partenariat avec la Marine Nationale

Signataire d'une convention de partenariat avec l'ONAC

Signataire d'une convention de partenariat avec le Souvenir Français

Titulaire de la Médaille d'Or du Mérite Civique n° 0.3710 (1955)

Signature d'une convention avec l'Association AUX MARINS

PRÉSIDENT D'HONNEUR

Monsieur le Chef d'État-major de la Marine

MEMBRES D'HONNEUR

Messieurs les Contre-amiraux BONBON (†), COSTAGLIOLA, DE MAINTENANT, GAUTHIER, GOUVA, HEGER, LEPEU (†), VIDAL DE LA BLACHE, LAJOUS. Monsieur le capitaine de frégate GUERLESQUIN, Messieurs les Officiers en Chef des Équipages LEPAGNOT, LEVESQUE, Monsieur le Préfet DI CHIARA, lieutenant de vaisseau (R) Roger ORSINI

CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE BUREAU

Président national	Pascal GOSCINIAK
Vice-présidents	Philippe CHOVET Guy BARRAULT
Secrétaire national	Gérard DESRUES
Secrétaire national adjoint	Jean-Luc MAILLOT Bernard GOILLOT
Trésorier national	Éric FRAISSE
• Rédacteur de la revue	Philippe CHOVET
• Fichier national	Gérard BOUHALLIER Gérard DESRUES

LES ADMINISTRATEURS

– Premier collège au titre des « Sections » :

Bouches-du-Rhône/Var/Alpes-Maritimes : Philippe Chovet - **Champagne/Ardennes** : Roland Belbezier (suppléant Stéphan Jakuboye) - **Drôme-Ardèche** : Gérard Vinson (suppléant Jean-Christian Martin) - **Île-de-France** : Guy Barrault (suppléant Michel Fourré) - **La Réunion** : Jean-Pierre Leblanc - **Indre-et-Loire** : Pascal Gosciniak (suppléant Jean-Charles Lombard) - **Loiret/Loir-et-Cher** : Robert Moisan (suppléant Emmanuel Duclos) - **Nord/Pas-de-Calais** : Gérard Desrues (suppléant Jean-Yves Depuydt).

– Deuxième collège à titre « Individuels » :

Laurent Berhault (suppléant Cartier Pascal) - Éric Fraisse - Bernard Goillot - Alain Kleimberg (suppléant Michel Bazier) - Bernard Martinage - Christian MIR - Jean-Louis Jacquemin.

VÉRIFICATEURS AUX COMPTES

Gérard BOUHALLIER



BUREAU NATIONAL

(mandature 2017-2020)

PRÉSIDENT



**MP Pascal
GOSCINIAK**

Vice-président



MP Philippe Chovet

Vice-président



PM Guy Barrault

Secrétaire



MJR Gérard Desrues

Trésorier



MT Éric Fraise

Secrétaire adjoint



QM1 Bernard Goillot

Secrétaire adjoint



MP Jean-Luc Maillot

Les sections et les présidents délégués

Départements couverts	Président délégué	Contact
BOUCHES-DU-RHÔNE / VAR ALPES MARITIMES 04 - 05 - 06 - 11 - 13 - 20 - 30 - 48 - 83 - 84	Philippe CHOVET	0491860062 0671764299 acomar13@free.fr
CHAMPAGNE/ARDENNES 08	Roland BELBEZIER	0681412782 rolandbelbezier@orange.fr
DRÔME/ARDÈCHE 26 - 07	Gérard VINSON	0475607581 0672271047 gerard-vinson@orange.fr
GRAND EST 54 - 55 - 57 - 67 - 68 - 88 - 90	Jean-Luc MAILLOT	0641840787 jeanluc.maillot@orange.fr
HAUTE-NORMANDIE 27 - 76	Luc DEPUYDT	0679867349 lptd888@hotmail.fr
ILE-DE-FRANCE 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95	Guy BARRAULT	0681570910 acomar.pidf@laposte.net
ÎLE DE LA RÉUNION 974	Jean-Pierre LEBLANC	0262531660 0692245991 leblancjpl974@gmail.com
INDRE & LOIRE 36 - 37 - 49	Pascal GOSCINIAK	0620413046 pdt.acomar.37@orange.fr
LOIRET/LOIR & CHER 41 - 45	Robert MOISAN	0254877209 0675573492 moisan.robert@orange.fr
NORD/PAS-DE-CALAIS 59 - 62	Jean-Yves DEPUYDT	0361189753 0665669672 acomar.presidentdelegue59-62@outlook.fr
PAYS DE LA LOIRE 44 - 85	Samir HAMZA	0698473257 simbad21@hotmail.fr
POLYNÉSIE FRANÇAISE 987	Guy DOLIQUE	0689261499 acoram.acomar.pf@gmail.com
RHÔNE/ALPES NORD 01 - 38 - 42 - 69 - 73 - 74	Romain GRAND	0660786319 acomar-pdtdelegue.ran@outlook.com

Coordonnées du siège ACOMAR

Pascal GOSCINIAK Président national
16bis, avenue Prieur de la Côte CS 40300 94114 ARCUEIL Cedex
Tél. : 01 79 86 42 38 E-mail : acomar.association@sfr.fr pdt.nat@orange.fr

Les représentants accrédités départementaux

Départements couverts	Représentant	Contact
ALPES-MARITIMES 06	Yves ASCIONE	0493901225 0660601225 amiralasc@hotmail.fr
AUVERGNE 03 - 15 - 43 - 63	Gilles POLI	0625587231 acomar.auvergne@free.fr
AVEYRON 12	Jean-Claude TITTON	0565294124 jan.titton@orange.fr
CORREZE 19	Jean-Pierre KIMBOO-NEY	0555189035 0692016679 jan.titton@orange.fr
EURE & LOIRE 28	Jean-Yves COMBES	0611668214 acomar28@gmail.com
FINISTÈRE 29	François GOBIN	0298054852 0612161110 fanchgobin@hotmail.fr
HAUTE-GARONNE 31	Bernard SERVANT	0680386658 bernard.servant0817@orange.fr
JURA 39	Reynald GRIPON	0684995696 the-admiral@wanadoo.fr
LANDES- PYRÉNÉES ATLANTIQUES 33 - 40 - 64	Philippe JASSAUD	0664371244 acomar33-40@orange.fr
PYRÉNÉES ORIENTALES 66	Philippe CHOMETTE	0635932598 acomar.rda66@gmail.com
SEINE & MARNE 77	Jean-Antoine MOLES	0651295609 acomar.rda77@gmail.com
SOMME 80	René BLYR	0322750721
TARN 81	Jean-Pierre BALASSE	0563453881 0642822492 jean-pierre.balasse@orange.fr
VAR 83	Franck MARCOURT	0980597462 0685192046 fraher83@free.fr
VAUCLUSE 84	Christian MIR	0990772795 0626794614 mirchristian@orange.fr

Appellation des bâtiments de surface

Primo : Besoin de rationalisation des appellations de nos bâtiments

La loi de programmation militaire (LPM) 2019-2025 amplifie le renouvellement des capacités et des équipements de la marine. Les programmes en cours sont consolidés, sans étalement ni réduction de cible. En complément, plusieurs nouvelles classes de bâtiments modernes vont poursuivre ce mouvement de modernisation de la flotte.

Ce renouvellement simultané de grande ampleur, inédit depuis plusieurs décennies, est l'occasion de donner une cohérence d'ensemble aux appellations des bâtiments de surface.

Grâce à cette simplification, le grand public appréhendera plus facilement le rôle des navires de la marine. Les armées disposeront d'une appellation commune plus resserrée et immédiatement compréhensible, et l'architecture de notre flotte sera mieux comprise par nos alliés.

Secundo : Catégorisation des bâtiments

Une catégorisation en trois groupes d'emploi a été définie :

Alpha - groupe d'emploi « combat ».

Hauturiers, les bâtiments de combat se distinguent par leurs capacités offensives et leur aptitude à résister aux avaries de combat. Ils sont repartis en deux catégories :

- les « porte-avions et porte-hélicoptères », pour la supériorité aéromaritime et la projection de puissance,
- les « frégates », dites de premier rang lorsqu'elles ont vocation à opérer en temps de guerre, et de deuxième rang lorsqu'elles sont conçues pour opérer en temps de crise.

Bravo - groupe d'emploi « patrouille/surveillance ».

Ce groupe réunit les différents types de patrouilleurs et les frégates de surveillance

Charlie - groupe d'emploi « bâtiments spécialisés ».

Il rassemble les bâtiments dédiés à un emploi spécifique (soutien, guerre des mines...).

Tertio : appellation des bâtiments

Alpha - principes.

Les appellations suivent toutes la même structure : la racine renvoie au groupe d'emploi et l'extension précise l'emploi principal du bâtiment.

Certaines exceptions ont été concédées pour conserver des appellations désormais bien connues et ancrées dans la culture interarmées (frégate de surveillance ou chasseur de mines tripartite par exemple).



Parmi les changements les plus significatifs, je veux souligner :

- le changement de BPC en PHA, porte-hélicoptères amphibie,
- le changement de FTI en FDI, frégates de défense et d'intervention,
- le choix de l'appellation BRF, bâtiments ravitailleurs de Force, pour les navires du programme « flotlog »,
- l'harmonisation de l'appellation de tous les bâtiments dédiés au soutien et à l'assistance (racine « BSA », complétée de leur localisation ou de leur mode d'armement - cas des affrétés).

Bravo - liste des nouvelles appellations.

1/ groupe d'emploi « combat »

Appellations inchangées :

- PA : porte-avions,
- FDA : frégate de défense aérienne,
- FREMM : frégate multimissions,
- FREMM DA : frégate multimissions de défense aérienne,
- FLF : frégate La Fayette.

Appellations modifiées :

- BPC devient PHA : porte-hélicoptères amphibie,
- FTI devient FDI : frégate de défense et d'intervention.

2/ groupe d'emploi « patrouille/surveillance »

Appellations inchangées :

- FS : frégate de surveillance,
- PHM : patrouilleur de haute mer,
- PSP : patrouilleur de service public.

Appellations modifiées :

- BATSIMAR devient PO : patrouilleur océanique,
- POM (introduit par la LPM) : patrouilleur outre-mer,

- PLV (polar logistique vessel) devient PP : patrouilleur polaire,
- PLG et PLG BASE AUX ANTILLES sont regroupés sous une même appellation

PAG : PATROUILLEUR ANTILLES GUYANNE.

3/ groupe d'emploi « bâtiments spécialisés »

Appellations inchangées :

- BCR : bâtiment de commandement et de ravitaillement,
- BEM : bâtiment d'essais et de mesure,
- BGDM : bâtiment de guerre des mines,
- CMT : chasseur de mines tripartite,
- BE et BHO : bâtiment hydrographique et BH océanique,
- BE : bâtiment école.

Appellations modifiées :

- FLOTLOG devient BRP : bâtiment ravitailleur de forces,
- BSAH devient BSAM : bâtiment de soutien et d'assistance Métropolitain,

- B2M devient BSAOM : bâtiment de soutien et d'assistance outremer,
- BSAD devient BSAA : bâtiment de soutien et d'assistance affrété.

Les appellations des bâtiments non mentionnés sont inchangées (ex : les RIAS, remorqueurs d'intervention et d'assistance).

Quarto - mise en œuvre

Ces changements entrent en vigueur dès à présent, à l'occasion de la première annuité de la nouvelle LPM.

Je compte sur chaque marin pour s'approprier la catégorisation des bâtiments de surface et les appellations modifiées et pour être en mesure de les expliquer lui-même.

*Vice-amiral d'escadre **Stanislas de la Motte**,*

Major Général de la Marine

INSTRUCTION N° 1 du 22 novembre 2018

Relative au port de l'uniforme dans la marine (extraits)

La présente instruction a pour objet :

- de fixer les conditions du port de l'uniforme en fonction des circonstances ;
- de préciser les tenues qui le composent ;
- de définir les caractéristiques des tenues, effets et accessoires des marins.

Elle ne traite pas des tenues du personnel militaire des directions et services appelé à servir dans la marine et pour lesquels les caractéristiques d'uniforme sont détaillées dans des textes particuliers.

Elle ne concerne pas les tenues ou effets spéciaux répondant à des activités particulières (activités sportives, travaux salissants, temps de pluie, conditions climatiques particulières, combat à terre, lutte contre l'incendie, manœuvre d'aviation etc.).

PORT DE L'UNIFORME

Le personnel de la marine porte des effets et des attributs ayant volontairement un aspect uniforme (couleur, coupe) qui, en le distinguant des autres armées, renforce l'identité marine.

Définitions

L'uniforme désigne, en terminologie militaire, l'habit militaire en général.

Un uniforme est un ensemble d'effets réglementaires réservé à une catégorie de personnel appartenant à un même corps, confectionné suivant certaines spécifications (tissu, couleur, coupe) et dont le caractère militaire et



© Lisa Bessodes / Marine Nationale / Défense

national est affirmé par des attributs ou insignes nettement définis. Il est décliné par le commandement en plusieurs tenues dont la composition est fonction des circonstances et de zones géographiques.

Un marin doit porter « la tenue prescrite » de l'uniforme du corps ou de la catégorie de personnel auquel il appartient.

Cadre du port de l'uniforme

Quelle que soit la formation dans laquelle est affecté le marin, y compris en interarmées, il y porte son uniforme selon les modalités décrites dans la présente instruction.

À l'exception de certains emplois spécifiques dont notamment l'exercice des missions de combat d'infanterie, le treillis n'est pas une tenue réglementaire dans la marine. C'est pourquoi il ne fait pas partie du sac ni du trousseau du marin sauf pour le personnel fusilier-marin et commando, plongeur- démineur et moniteur d'entraînement physique, militaire et sportif (EPMS). Cependant dans un souci d'adaptation à la mission, le marin peut être amené à revêtir une tenue de combat d'infanterie en cas d'engagement opérationnel à terre ainsi que pour les formations et exercices du combattant à terre. En dehors de ces circonstances que l'employeur doit apprécier strictement, le marin porte les tenues habituellement prescrites, notamment lorsqu'il participe à des cérémonies militaires interarmées.

Obligation du port de l'uniforme

Le port de l'uniforme dans la tenue prescrite est obligatoire pour le marin en position d'activité :

- d'une façon générale quand il est « en service » ;
- en particulier à bord des bâtiments de la marine nationale et dans les services à terre.

Toutefois, le ministre peut exceptionnellement autoriser le port de la tenue civile et même le prescrire dans certaines localités, dans l'exercice de certaines fonctions ou dans certaines circonstances : dans ce cas, la tenue civile ne comporte aucun insigne ou effet militaire apparent.

De la même manière, le port d'effets civils sur une tenue militaire lors de trajets hors enceintes militaires est autorisé sous la réserve expresse qu'aucun signe identifiant l'institution militaire ne soit apparent (galons, boutons dorés, insignes, décorations...). Sauf avis contraire de l'autorité supérieure, le marin est autorisé à quitter ou à rallier son unité en tenue civile. Il ne prend cette tenue, quel que soit son grade, qu'au moment du départ et la quitte dès son retour dans son unité.

En revanche, le port d'effets civils sur une tenue de combat, tenue de protection de base (TPB), treillis, combinaison de vol ou une tenue de travail n'est pas autorisé y compris en enceinte militaire.

Le personnel féminin, peut, sur sa demande, être dispensé du port de l'uniforme à partir du troisième mois de grossesse (période indicative), sur décision du commandant de la formation prise au vu de la déclaration écrite de l'intéressée. La tenue civile doit alors être correcte et exempte de toute fantaisie.



Autorisation du port de l'uniforme

Sont autorisés à revêtir l'uniforme dans la tenue prescrite par l'autorité militaire, y compris en dehors du service, lors de revues, réunions, fêtes et cérémonies publiques ou privées :

- le personnel marin en activité et en disponibilité ;
- les officiers généraux de la deuxième section du cadre des officiers généraux ;
- les officiers et officiers mariniers de carrière réformés pour infirmités ;
- les officiers, officiers mariniers et quartiers-mâîtres et matelots en retraite ;
- les officiers, officiers mariniers et quartiers-mâîtres et matelots de réserve ;
- les officiers et les officiers mariniers honoraires.

Interdiction du port de l'uniforme

Le port de l'uniforme est interdit :

- dans les réunions publiques ou privées ayant un caractère politique ;
- dans l'exercice d'une profession civile ;
- à l'étranger au personnel voyageant individuellement, sauf autorisation (non applicable au port des effets de combat et de service courant). Cette interdiction ne s'applique pas au personnel embarqué sur un bâtiment séjournant dans un port ;
- aux réservistes en attente d'une sanction (statutaire, professionnelle ou disciplinaire) sauf quand ils sont appelés à répondre à une convocation de l'autorité militaire et si celle-ci prescrit le port de l'uniforme.

Rigueur formelle et port de l'uniforme

De l'état de militaire découle l'obligation pour le marin de faire preuve quotidiennement d'une rigueur formelle impliquant de fixer des limites à la longueur des cheveux, au port de la barbe ou de la moustache, des bijoux et autres ornements corporels.



© Jérôme Daulny/Marine Nationale/Défense

La coupe des cheveux

L'aspect de la chevelure dépend essentiellement de la morphologie de chaque individu, de la texture de sa chevelure et du soin qu'il apporte à son entretien.

Sans toutefois faire abstraction de la mode, le personnel doit se garder de toute extravagance en matière de coiffure. Les colorations/décolorations voyantes de la chevelure ainsi que les mèches de couleur(s) vive(s) et non naturelle(s) de même que les coiffures excentriques sont proscrites.

Pour le personnel masculin :

- l'épaisseur ne doit pas être telle que le bandeau de la coiffure réglementaire y laisse une marque ou provoque une saillie des cheveux ;
- la coupe doit être dégradée et, dans le cou, s'arrêter au plus bas à mi-chemin entre le niveau du bas de l'oreille et le col de la chemise ou le col amovible ;
- les pattes doivent être droites, de faible épaisseur et ne doivent pas s'étendre en dessous d'une ligne tracée à mi-hauteur de l'oreille.

Le crâne intégralement rasé n'est pas autorisé, sauf en cas de calvitie.

Pour le personnel féminin, les cheveux longs doivent être ramassés de manière à ne pas dépasser le bas du col de la chemise. Pour ce faire, les accessoires de coiffure utilisés (barrettes, chouchous, élastiques, pinces ou épingles à cheveux...) doivent être discrets, peu volumineux et d'une couleur proche de celle des cheveux ou de la carnation.

Le personnel féminin affecté à terre est autorisé à porter une queue-de-cheval à partir du moment où celle-ci ne dépasse pas le bas du col de la chemise et que cela ne va pas à l'encontre des règles d'hygiène de sécurité et de conditions de travail de la formation.

À tout moment, l'attention sera portée principalement sur l'aspect net et soigné de la coiffure et sur sa compatibilité avec le port des coiffes réglementaires.

Le port de la barbe et/ou de la moustache

La barbe, la moustache ainsi que le bouc doivent être de coupe correcte, d'aspect net et soigné.

Toutefois le port de la barbe peut être interdit par le commandant de formation administrative s'il est jugé incompatible avec l'emploi de certains équipements.

Un militaire habituellement rasé n'est autorisé à se laisser pousser la barbe, la moustache ou le bouc qu'à la faveur d'une absence de durée suffisante pendant laquelle il n'a pas à revêtir l'uniforme.

En dehors de ces trois cas (barbe, moustache, bouc), le reste du bas du visage doit être rasé.

Les bijoux

Le port de bijoux est compatible avec la tenue militaire s'il ne remet pas en cause les notions de discrétion et de sobriété ainsi que les règles élémentaires de sécurité et d'hygiène en vigueur dans la marine. Dans le cadre de cérémonies militaires ou de manifestations publiques, le commandement prescrit le retrait des bijoux s'il estime qu'ils sont incompatibles avec l'uniformité souhaitée pour la circonstance.

Les boucles d'oreille sont autorisées pour le personnel féminin, dès lors qu'elles sont discrètes et ne dépassent pas de plus de 5 millimètres le bas du lobe de l'oreille. La multiplication de boucles sur une même oreille est interdite. Le port des boucles d'oreille pour le personnel masculin n'est pas autorisé.

Tous les piercings sont interdits.

Le port de bagues est toléré en nombre limité.

Le port visible de bijoux et autres accessoires à connotation religieuse, philosophique ou politique est incompatible avec le port de l'uniforme dès lors qu'il participe à la volonté manifeste du marin de rompre avec son obligation de neutralité.

Les tatouages

Les tatouages se doivent d'être discrets et non visibles, notamment lorsque le short d'uniforme, la chemisette d'uniforme, le polo ou la coloniale (chemisette blanche portée par les quartiers-mâîtres et matelots) sont revêtus.

Cette prescription exclut la pose de nouveaux tatouages n'y répondant pas durant la période d'activité au service.

Le maquillage

Le maquillage (visage, ongles) doit rester discret et naturel.

Les lunettes de soleil

Le port des lunettes de soleil, de forme classique et sans éléments décoratifs, est autorisé en service courant mais est interdit pour les cérémonies (exception faite pour les verres correctifs changeant de couleur avec la luminosité prescrits pour des raisons médicales).



F.Lucas@Marine Nationale

Port d'un casque de protection par le marin en uniforme

Le marin en uniforme se déplaçant en deux roues doit se conformer à la législation en vigueur et remplacer le cas échéant sa coiffe réglementaire par un casque de protection personnel dépourvu de tout insigne ou inscription.

La coiffe réglementaire est reprise aussitôt le déplacement terminé.

Sac à dos

Les sacs à dos doivent être discrets. Ils ne se portent pas à l'épaule avec un uniforme ; une tolérance est acceptée avec la surveste ou le blouson.

Pince à cravate

Le port de la pince à cravate est toléré à condition de respecter la règle de discrétion en usage dans la marine. Elle est placée entre le 3^e et le 4^e bouton de la chemise.

Port des effets spéciaux

Les effets spéciaux sont des effets de travail qui ne peuvent être portés que par le marin qui en est doté. Sauf circonstances exceptionnelles, ils ne peuvent être portés en dehors de la formation dans laquelle le marin qui en est doté est affecté.

Port des effets d'unité

Les effets d'unité achetés principalement auprès des foyers et coopératives (tee-shirt, polo, blouson, vestes polaires...) sont portés au sein des formations à la diligence et sous la responsabilité de leur commandant, directeur ou chef de service. N'étant pas des effets d'uniforme, ils ne peuvent être portés à l'extérieur de la formation.

Divers

Ni mouchoir de poche, ni chaîne de montre, ni breloque, ni emblème d'aucune sorte ne doivent être visibles sur les vêtements d'uniforme.

Les stylos ou crayons apparents ne sont tolérés que sur les effets comportant une poche extérieure prévue à cet usage (jersey avec pattes d'épaule).

CLASSIFICATION DES TENUES

Principes généraux

Une tenue peut être :

- réglementaire : décrite dans les règlements, pouvant être ordonnée donc devant faire partie du sac ou du trousseau ;
- prescrite : réglementaire et obligatoire dans des circonstances définies ;
- autorisée : réglementaire, non obligatoire, pouvant être portée dans des circonstances définies ;
- interdite.

Il est défini pour les différentes catégories de personnel de la marine un certain nombre de tenues réglementaires qui composent l'uniforme. Toutes les questions concernant l'évolution et l'adaptation de ces tenues, ainsi que les accessoires ou signes distinctifs qui les accompagnent, font l'objet d'un processus particulier prévu par instruction et sont soumises à l'avis du comité de la tenue puis à la décision du chef d'état-major de la marine. Les effets qui composent les différentes tenues d'uniforme font chacun l'objet de caractéristiques rappelées en annexe à la présente instruction et dont le service du commissariat des armées détient les notices techniques.

Les tenues sont classées en cinq catégories :

- tenues de cérémonie ;
- tenues de réception ;
- tenues de sortie ;
- tenues de service courant ;
- tenues de combat.

Chaque tenue réglementaire est dotée d'un numéro caractéristique ou d'une appellation permettant au commandant d'en prescrire le port d'une façon simple et précise.

Zones géographiques

Dans chaque catégorie, les tenues sont classées en fonction du lieu et des conditions climatiques.

À cet effet, il est créé conventionnellement trois zones géographiques :

Les autres territoires et régions qui ne sont pas explicitement cités ci-dessus ont le même régime que celui de la zone géographique dont le climat est sensiblement identique.

À chaque zone géographique et à chaque catégorie de circonstances correspondent ainsi plusieurs tenues qui, seules, sont réglementaires.

Le choix de la tenue à prescrire suivant les circonstances et le lieu appartient à l'autorité maritime territoriale (AMT) ou, à défaut, au commandant interarmées (COMIA).

CARACTÉRISTIQUES COMMUNES DES EFFETS D'UNIFORMES

COIFFURES

La coiffure (casquette, tricorne ou bonnet de marin) est portée, à l'extérieur, toute l'année et en tout lieu pour l'ensemble du personnel avec toutes les tenues.

La coiffure se porte à environ 2 cm au-dessus des sourcils.

Son port est facultatif à l'intérieur des enceintes militaires lors des activités de service courant. Elle est toujours portée lors de cérémonies militaires, aux postes de manœuvre à bord des bâtiments, lors de missions de représentation et lorsque le personnel participe aux services de garde, de faction ou d'aubette.

Les règles du port du béret sont précisées au paragraphe 1.5.

Casquette

D'un modèle unique, elle comporte :

une coiffe blanche ; une visière ; une jugulaire fixée par deux boutons ; un macaron de casquette.

Tricorne

Le tricorne est porté par le personnel féminin. Sa forme est légèrement oblongue. La base de la calotte est prolongée par un bord relevé formant tricorne. La calotte est recouverte d'une coiffe blanche.

Bonnet de marin

Le bonnet, couramment dénommé « bâchi », est porté par le personnel quartier-maître et matelot (QMM) masculin à l'exception du personnel quartier-maître de la flotte (QMF) marins-pompiers de Marseille (« MOPOMPIM »).

Le « bonnet de marin » comporte :

- une coiffe blanche tendue ; un bandeau destiné à encadrer le ruban légendé ; une jugulaire ;
- une houppette écarlate ; un ruban légendé fixé autour du bandeau.

La liste des légendes réglementaires et les conditions du port des rubans légendés sont fixées par circulaire.

Insignes de coiffure

Le personnel doté d'une casquette ou d'un tricorne arbore un macaron.

Les QMM féminins ainsi que les QMF MOPOMPIM portent sur leur coiffe un macaron identique à celui des officiers mariniers, brodé en fil rouge.

Les insignes de grade sont portés sur le bandeau (à partir du grade de maître). Les seconds maîtres portent en guise de bandeau de casquette un bandeau bleu marine à côtes horizontales.



©Jonathan Bellemard/Marine Nationale/Défense

Le personnel féminin porte à partir du grade de maître, un insigne métallique de grade apposé sur le côté gauche du tricorne (gauche du porteur).

Aucun insigne de grade n'est porté sur le bâchi.

Le béret

Lorsqu'il porte le treillis, le marin peut porter, de manière pratique et adaptée aux contraintes opérationnelles, un béret bleu marine incliné vers la droite (droite du porteur).

Cette autorisation est étendue à la TPB pour le port du béret bleu ciel de l'ONU.

Le port du béret ONU avec la T22 ne peut être qu'exceptionnel et relève strictement d'une décision ponctuelle de l'EMM (CEMM/CAB) intégrant une dimension de relations internationales.

Personnel de la marine projeté

Dans une formation interarmées, le personnel porte la casquette, le tricorne ou le bonnet.

Cependant les marins projetés sur un théâtre d'opérations extérieures (OPEX) ou participant à des opérations intérieures (OPINT) peuvent porter, de manière adaptée aux contraintes des activités opérationnelles, le béret bleu marine avec l'insigne dédié.

Personnels des brigades de protection, équipes de visite

Le personnel des brigades de protection à terre est autorisé à porter le béret bleu marine en opérations et à la diligence du commandement dans le cadre d'un entraînement.

Pour les gardes de sûreté opérant à terre, cette disposition n'est valable qu'à l'étranger.



©Philippe Desplats/Marine Nationale/Défense

Personnels fusilier-marin, commando marine et affecté en commando

Peut porter un béret vert (béret incliné vers la droite du porteur) le personnel certifié commando affecté à l'état-major de la force des fusiliers marins et commandos (ALFUSCO), dans les commandos, à l'école des fusiliers marins, comme instructeur au département commando et à l'école de plongée, comme instructeur ou élève au cours de nageur de combat.

Peut également porter un béret vert, le personnel non-commando affecté en commando.

Lors des cérémonies interarmées se déroulant en treillis, ils sont autorisés à porter le béret vert sous réserve qu'ils soient les seuls marins à y participer.

Le port de la casquette, du tricorne ou du bonnet reste néanmoins à privilégier, hors contraintes opérationnelles.

EFFETS ENTRANT DANS LA COMPOSITION DES PRINCIPALES TENUES

Manteau et caban

Délivrés jusqu'à épuisement des stocks, le port du manteau et du caban peut être autorisé par l'autorité maritime locale ou sur ordre du commandement lors des cérémonies, sous réserve que le bloc complet en soit doté.

Surveste de sortie

La surveste de sortie est une veste de type « parka » portée par l'ensemble du personnel militaire de la marine.

Le port de cet effet est autorisé avec les tenues de sortie et de service courant. L'insigne de grade auto agrippant est porté sur le côté gauche.

Veston bleu / veste bleue

Les vestons (personnel masculin) et vestes bleus (personnel féminin), de forme croisée avec revers, se portent toujours boutonnés.

Les insignes de grade sont cousus sur les manches.

Veston blanc/veste blanche

Les conditions de port des vestes (personnel féminin) et vestons (personnel masculin) blancs sont détaillés en annexe.

Les vestes/veston sont de forme droite à quatre boutons et passants d'épaule. Ils se portent toujours boutonnés.

Les insignes de grade sont portés sur les pattes d'épaule.

Vareuses

La vareuse est de couleur bleue ou blanche. Elle doit rester un effet relativement ajusté qui ne doit pas flotter.

Deux ancrs croisés rouges sont plaquées sur le haut de la manche droite. L'insigne de grade est cousu sur le haut de la manche gauche.

Col amovible

Le col amovible est de type réversible. Il est composé d'un col et d'un devant en deux parties.

Il se porte toujours sous la vareuse bleue ou blanche, le col lui-même étant apparent au-dessus du dos de la vareuse.

Jersey

Les jerseys sont de deux sortes :

- jersey avec pattes d'épaule : les marques distinctives de corps et de grade sont portées sur les manchons ;
- jersey simple : spécifique au personnel QMM masculin, il ne peut être porté que sous la vareuse bleue.

Tricot rayé ou marinère

Le tricot rayé, en coton blanc et bleu, ne peut être porté que sous le jersey ou la vareuse bleue.

Chemise / chemisier

Les chemises (personnel masculin) et chemisiers blancs (personnel féminin) avec pattes d'épaule attenantes sont portés avec la cravate noire sous les vestes/vestons blancs ou bleus.

Chemisettes

la chemisette blanche (hors personnel QMM masculin) est portée avec le pantalon blanc ou bleu. Les insignes de grade sont portés sur les pattes d'épaule.

Le port du jersey sur la chemisette est toléré.

la chemisette blanche des QMM masculins dite « coloniale » est portée, suivant la tenue prescrite, isolément ou sous la vareuse blanche.

Cravates

La cravate est toujours portée en tenue de cérémonie ou de sortie et, pour les QMM, avec la vareuse bleue. Il existe deux types de cravate :

- cravate « régates noire » : la cravate noire de forme régates est portée avec la chemise blanche ;
- cravate « de marin » : la cravate est noire et de même forme que la cravate régates, mais présente deux pans égaux.

Gants

Les gants en cuir noir sont portés sur ordre avec les tenues de sorties comportant le veston bleu. Les gants blancs sont réglementaires avec les tenues de cérémonie et de réception.

Pantalons et jupes

Le pantalon est de couleur bleue ou blanche (officiers, officiers mariniers, QMM).

Le pantalon à pont porté par le personnel QMM masculin (hors QMF MOPOMPIM) comporte un sous-pont de deux parties réunies par deux boutonniers et boutons ainsi qu'un rabat avant (pont).

La jupe est de couleur bleue ou blanche. Sa longueur se situe au niveau des genoux. Elle n'est jamais portée en armes.

Ceintures (sangles textiles)

La ceinture de couleur bleue est portée avec les tenues comportant un pantalon bleu ou le short de service courant.

La ceinture blanche est portée avec les tenues comportant les pantalons blancs.

La boucle de ceinture ne porte normalement pas d'insigne. Un insigne d'unité de la marine nationale peut cependant y être apposé.

Chaussures et escarpins

Les chaussures noires sont réglementaires pour l'ensemble du personnel de la marine avec les tenues de cérémonie, de sortie, de réception et la tenue de service courant.

Les chaussures blanches portées uniquement par les officiers et les officiers mariniers sont réglementaires avec certaines tenues de sortie et de cérémonie.

Le personnel féminin porte soit les chaussures, soit les escarpins. Ils sont en cuir noir ou blanc selon la tenue portée. Ils peuvent être portés avec le pantalon ou la jupe.

Chaussettes

Les chaussettes noires sont portées avec les chaussures noires.

Les chaussettes blanches sont portées avec les chaussures blanches.



membre@marine.nationale

Tricot bleu

Le tricot bleu est un maillot en coton à manche courte (tee-shirt) bleu floqué dans le dos avec l'inscription « MARINE NATIONALE ».

Bas, collants

Des bas ou collants peuvent être portés et sont à la charge des intéressées. Ces effets de couleur chair doivent rester sobres et exempts de toute fantaisie.

Plaque d'identité

La plaque d'identité est constituée :

- d'une plaque d'identité ;
- d'une chaînette.

Dès son incorporation, tout militaire est doté d'une plaque d'identité gravée, y compris les militaires de la réserve.

En temps de crise ou de guerre, le port est obligatoire.

En temps de paix, les conditions de port sont précisées par l'autorité organique ou l'autorité d'emploi.

Un format interarmées de plaque porte les inscriptions : Armée française, prénom, nom, NID et groupe sanguin/rhésus.

Le port de la plaque d'identité militaire est obligatoire pour tout embarquement sur aéronef militaire.

Bande patronymique

La bande patronymique est uniformisée dans la marine et portée sur la TPB.

La broderie est de couleur blanche sur fond bleu marine. Le marquage comporte les indications « INITIALE DU PRÉNOM ».



E.Mocquillon@MarineNationale

NOM » dans cet ordre et en majuscules. Ces indications peuvent être précédées du drapeau national.

Le personnel portant la tenue de combat arbore une bande patronymique de couleur noire sur fond « camouflé ».

Les supports d'épaule

Les pattes d'épaule se portent avec les veste et veston blancs, les chemisettes blanches et le spencer blanc. Elles comportent une ancre de marine dorée ainsi que les insignes de grade.

Les manchons sont portés avec les chemises, les chemisiers, les polos de service courant et le jersey à patte d'épaule. Ils comportent une ancre de marine dorée ainsi que les insignes de grade.

Jambières blanches (guêtres)

Les jambières blanches sont portées par le personnel en troupe avec armes. Elles sont portées sur les chaussures noires uniquement.

Le côté « œillets et crochets » de la guêtre est toujours situé côté extérieur. Le côté « œillets » couvre le côté « crochets » et le laçage est serré.

Le pantalon est retourné sur un élastique entre le cinquième et le sixième crochet de la guêtre en partant du bas.

MARQUES DISTINCTIVES

Marques distinctives de grade

Les grades sont essentiellement manifestés :

- par des étoiles (officiers généraux);
- par des galons (officiers, officiers mariners, quartiers-mâtres et matelots);

- par des ensembles galons avec soutaches (officiers mariners supérieurs), galons avec soutaches surmontés d'un insigne composé de deux ancres croisées sans câble (majors).

Ces marques distinctives sont portées sur :

- les attentes;
- le bandeau de la casquette;
- les manches des veste/veston bleus;
- les pattes d'épaule et manchons;
- sur un insigne auto-agrippant pour la surveste de sortie.

Officier

Officiers supérieurs et subalternes.

Les attentes brodées or portées sur les épaules des vestons bleus et des manteaux par les officiers subalternes sont différentes (14 mm de largeur) de celles des officiers supérieurs (16 mm de largeur), pour une longueur commune de 90 mm.

Grade des officiers de marine	Nombre de galons
Capitaine de vaisseau	5 galons or
Capitaine de frégate	5 galons dont 3 or et 2 argent
Capitaine de corvette	4 galons or
Lieutenant de vaisseau	3 galons or
Enseigne de vaisseau de 1 ^{re} classe.	2 galons or
Enseigne de vaisseau de 2 ^e classe.	1 galon or

Les officiers supérieurs et subalternes portent comme insignes de grade des galons :

Aspirants et élèves-officiers, volontaires officiers aspirants (VOA).

Sous réserve des dispositions prévues par les règlements intérieurs des écoles, la présente instruction s'applique aux aspirants, élèves-officiers, et VOA.

A - aspirants

Les aspirants portent les mêmes attributs (macarons de casquette ou de tricorne, attentes) que les officiers subalternes.

Sur le dessus des manches, le galon est coupé de trois bandes de fil appelées « sabords ».

Sur les pattes d'épaule et manchons, le galon or est coupé de deux sabords. Les sabords sont en fil bleu.

B - Élèves officiers

Les élèves officiers portent des tenues analogues à celles des aspirants, sans autre insigne de grade que les attentes d'officier subalterne et le macaron de tricorne ou de casquette.

Les pattes d'épaule et manchons sont identiques à ceux des aspirants sans galon ni sabord. Leur bandeau de casquette est noir.

Officiers mariniers

Les attentes des majors et des maîtres principaux sont brodées or sur des rectangles de drap bleu marine (13 mm de largeur).

Les attentes des premiers maîtres sont constituées par un galon de trait fin or avec raie de soie ponceau (10 mm de largeur).

Les manchons et pattes d'épaule comportent une ancre de marine pour les officiers mariniers. Les officiers mariniers portent comme insignes de grade des galons or :

- sur le dessus des manches, allant d'une couture à l'autre ;
- sur les pattes d'épaule ou les manchons ;
- sur les insignes auto-agrippants. Sur le dessus des manches :
 - les galons des majors, maîtres principaux et premiers maîtres sont portés au bas des manches ;
 - les galons des maîtres et seconds maîtres sont portés à la hauteur des avant-bras.

Sur les pattes d'épaule ou les manchons, les galons sont identiques à ceux portés sur les manches. Les galons des maîtres et des seconds maîtres sont cousus en chevrons.

Élèves de l'école de maistrance

Les élèves de l'école de maistrance portent des tenues d'officiers mariniers avec des galons de second maître sur le dessus des manches, les pattes d'épaule et les manchons.

Ces galons sont barrés :

- de doubles sabords bleus et rouges, pendant leur formation à l'école de maistrance ;
- de sabords bleus, de la fin de leur formation à l'école de maistrance jusqu'à leur nomination au grade de second maître.

Quartiers-mâtres et matelots

Cas général

Les manchons et pattes d'épaule comportent une ancre rouge pour les quartiers-mâtres et matelots.

Les quartiers-mâtres de 1^{re} et 2^e classes (niveau BAT), les quartiers-mâtres de la flotte et matelots de la flotte (niveau BE) sont distingués par les insignes suivants :

- galons sur les manches des vêtements bleus ;
- chevrons sur le haut de la manche gauche des vareuses blanches ;
- barrette de galons sur les chemisettes blanches ;
- manchons sur les chemises, chemisiers et chemisettes de service courant et le jersey ;
- galons auto-agrippants sur la surveste de sortie.

Les matelots sans spécialité ne portent pas d'insigne de grade.



©Florent Le Bihan/ Marine Nationale/ Défense

Cas particulier des QMM MOPOMPIM du bataillon des marins pompiers de Marseille (BMP)

Les QMF MOPOMPIM engagés portent les mêmes catégories de tenue que les officiers mariniers. Ils portent les galons de laine rouge de leur grade.

Ils portent la casquette et non le bonnet de marin. Le macaron de casquette, identique à celui des officiers mariniers, est brodé en fil rouge, ainsi que l'insigne de spécialité « MAPOM ».

Volontaires des armées, élèves de l'école des mousses

Les volontaires des armées (VLT) et les élèves de l'école des mousses portent les différentes marques distinctives des quartiers-mâtres et matelots.

Marques distinctives de fonction Dialogue interne de la marine

Les marques distinctives de fonctions sont principalement arborées par le personnel investi dans le dialogue interne de la marine :

- présidents de catégorie : port d'une plaque ;
- majors conseillers et correspondants du personnel officier : port d'une plaque ;
- membres du conseil de la fonction militaire de la marine (CFMM) : port d'un insigne ;
- membres du CFMM appartenant au conseil supérieur de la fonction militaire : port d'un insigne.

Ces marques se portent côté droit, à la hauteur du rabat de la poche, sur les tenues de service courant et de sortie (hors prise d'armes) et sur le jersey. Elles peuvent se porter sous



©Aurélie Pugnet/Marine Nationale/Défense

un insigne éventuel (exception à la règle du port d'un seul insigne métallique de poitrine, limitée à une seule plaque ou insigne de représentant).

Aiguillettes

Aiguillette d'or

L'aiguillette d'or est portée par les officiers suivants :

- officiers faisant partie de l'état-major particulier du Président de la République, du cabinet militaire du Premier ministre ou de celui du ministre des armées ;
- officiers attachés militaires à l'étranger ;
- officiers désignés ci-après faisant partie de l'état-major de la marine et des états-majors à terre et à la mer : chefs d'état-major, membres des cabinets des officiers généraux, aides de camp.

L'aiguillette d'or est portée sur l'épaule droite.

Aiguillette bleue

L'aiguillette bleue est portée sur l'épaule gauche par les chefs de musique et le personnel des musiques de la flotte.

Autres marques distinctives

Brevet de maîtrise

Le personnel titulaire du quatrième niveau de qualification porte un insigne de col constitué d'une étoile insérée dans un cercle et l'ensemble brodé or.

Brevet supérieur

Les maîtres, les seconds maîtres et les quartiers-maîtres titulaires du brevet supérieur de leur spécialité, portent un insigne de col constitué par une étoile brodée or.

Plaque nominative

La plaque portant le nom du personnel n'est pas réglementaire au sein de la marine.

INSIGNES

Généralités

Une instruction établit les spécifications et les règles de port des différents insignes du personnel de la marine.

Pour être agréées, les demandes de création d'insigne doivent répondre aux critères non cumulatifs suivants :

- les effectifs concernés doivent être significatifs ;
- le personnel concerné n'a pas la possibilité d'accéder à un insigne métallique de poitrine déjà existant ;
- la filière présente un caractère critique ;
- la filière n'a pas de caractère confidentiel ;
- la filière a un besoin de rayonnement international.

Ces insignes peuvent se présenter sous la forme d'insignes de poitrine, de col, de manche ou de béret. Ils peuvent être métalliques ou en tissu cousu sur certains effets de la tenue.

Toute question concernant la création d'insigne ou les conditions de port d'insignes existants fait l'objet d'un processus particulier prévu par instruction de référence f) et reste soumis à l'avis du comité de la tenue puis à la décision du chef d'état-major de la marine.

Cas particuliers

Insignes d'unité

Le personnel affecté dans une formation interarmées ou interalliée ne porte pas l'insigne de l'unité (« pucelle »).

Cependant, cet insigne peut être exceptionnellement porté sur ordre de l'autorité uniquement à l'occasion de cérémonies ou d'inspections (caractère non systématique). Cet insigne se porte alors uniquement sur le côté droit de la tenue de sortie ou de cérémonie, en dessous d'un éventuel insigne de poitrine détenu par l'intéressé.

Insignes étrangers

Le port des insignes étrangers en tissu ou métalliques est autorisé :

- soit dans le pays concerné ;
- soit à l'occasion d'une manifestation en l'honneur de ce pays.

En dehors de ces deux cas, leurs ports sont strictement interdits sur les tenues de tous types.

LES DÉCORATIONS

Régime du port des décorations

Obligation du port des décorations françaises et étrangères

Le port de la Légion d'honneur, de la croix de la Libération, de la médaille militaire, de l'ordre national du Mérite, des croix de guerre et des autres décorations françaises est obligatoire.

À partir du grade de commandeur, les insignes complets de la Légion d'honneur et de l'ordre national du Mérite doivent être portés dans toutes les circonstances où la tenue militaire de cérémonie est revêtue.

Les marins peuvent accepter et porter des décorations étrangères uniquement si le Grand Chancelier de la Légion d'honneur l'a autorisé.

Ordre dans lequel sont portées les décorations

Les décorations françaises sont portées dans l'ordre fixé par l'instruction n° 20200/SD/CAB/DECO/X du 15 juin 1967 (BOC/SC, p. 941 ; BOC/G, p.397 ; BOC/M, p. 667 ; BOC/A, p. 559 ; BOEM 202.7.3) modifiée, relative au port des attributs des dignités et des commanderies des ordres français et étrangers par des militaires en tenue.

Le port des décorations

Les décorations françaises et étrangères se portent, sur la tenue de cérémonie, de trois façons :

- en insignes complets ;
- en insignes miniatures ;
- en barrettes.

Le port des insignes de « boutonnière » n'est autorisé qu'en tenue civile, sur une veste.

Insignes complets de décorations

Tenue de cérémonie

Les insignes complets de décorations plus couramment dénommés « décorations pendantes » sont portés avec les tenues de cérémonie.

Cas particulier pour le personnel en armes lors des prises d'armes, défilés, piquets d'honneur et gardes d'honneur.

Lorsque les autorités locales autorisent le port de la chemisette, le personnel en armes porte les décorations pendantes sur la chemisette.

Dans les mêmes circonstances, les fusiliers marins et commandos marine présentés en unité constituée sont en tenue de combat avec décorations pendantes.

Insigne de poitrine

Les croix de chevalier, d'officier et les médailles sont portées suspendues par des rubans fixés sur le côté gauche de la poitrine.

La partie supérieure de la première rangée de ruban se place d'une manière générale à la hauteur du sein gauche ou, avec les vêtements qui comportent une poche de poitrine, à 1 cm au-dessus du bord supérieur de cette poche.

Les rubans sont disposés côte à côte ou « imbriqués ».



©Aurélie Pugnet/Marine Nationale/Défense

Insignes dits « en sautoirs »

Les insignes de commandeur et ceux de grades ou classes équivalents portés suspendus à un ruban passé autour du cou sont par tradition dénommés « cravates de commandeur ». Le ruban de ces insignes est passé, suivant la tenue prescrite :

- soit sur la cravate régates noire ;
- soit sous la cravate nœud papillon.

Lorsque plusieurs croix de commandeur, d'un ordre autre que celui de la Légion d'honneur, doivent être portées en même temps, deux croix peuvent être suspendues, autour du cou sur un même ruban.

La croix de commandeur de la Légion d'honneur est toujours portée seule.

Insignes dits « avec plaques »

Ce sont les insignes de grand officier, commandeur avec plaque et autres dignités de grades ou classes équivalents.

La plaque se porte du côté déterminé par le statut de l'ordre. Pour certains ordres, l'insigne de poitrine ou l'insigne en sautoir peut être porté en même temps.

Insignes dits « en écharpe »

Ce sont les insignes de grand'croix et autres dignités ou classes équivalentes. Un large ruban barre la poitrine, passe sur l'épaule droite et se ferme à la hanche opposée avec l'insigne suspendu contre la hanche, plaqué sur le côté gauche.

Insignes miniatures

Les insignes miniatures portés en tenue de réception reproduisent en modèles réduits les croix et médailles des insignes de poitrine. Ils sont disposés sur une seule rangée.



©Loïc Bernardin/Marine Nationale/Défense

Barrettes de décorations

Quand la tenue ne comporte pas les insignes complets, ceux-ci sont remplacés par des barrettes de décorations, portées sur le côté gauche de la poitrine.

Elles sont disposées par rangées de trois ou quatre avec un maximum de quatre rangées. Les barrettes sont :

- soit cousues sans solution de continuité directement sur le vêtement ou sur une plaque en drap elle-même fixée au vêtement par des crochets ;
- soit enfilées à se toucher sur des supports rigides plats épinglés sur le vêtement. L'intervalle entre deux rangées horizontales de barrettes est de 5 mm au maximum.

Le bas des barrettes de décorations est positionné au maximum à un centimètre au-dessus du bord supérieur de la poche si le vêtement en comporte une ou à la hauteur du sein gauche si le vêtement ne comporte pas de poche. En aucun cas, les barrettes de décorations ne doivent être fixées sur la poche.

Elles sont ornées, pour le grade d'officier, d'une rosette placée au centre du rectangle.

Pour les grand'croix, les grands officiers et les commandeurs, le rectangle porte en son milieu une rosette ornée de chaque côté d'un demi-nœud de ruban. Les demi-nœuds sont en argent pour les commandeurs, l'un en argent et l'autre en or pour les grands officiers, tous les deux en or pour les grand'croix.

Le port de la fourragère

La fourragère est le rappel de la décoration attribuée à l'unité.

Pour les militaires ouvrant droit au port de la fourragère, à titre individuel ou au titre des unités auxquelles ils appartiennent, les dispositions relatives au port des fourragères figurent dans des textes insérés aux BOEM 202* et 685*.

La fourragère se compose d'un cordon rond partiellement natté à trois brins, terminé par un nœud et un ferret. Les caractéristiques des fourragères sont précisées dans des instructions particulières.

La fourragère est passée autour du bras gauche et fixée à un bouton d'arme doré cousu sur l'épaule ou au bouton de la fixation de la patte d'épaule du vêtement.

La fourragère, quand elle est portée à « titre individuel », comporte une agrafe en métal indiquant le nom de l'unité ou de la formation au titre de laquelle elle a été attribuée.

Il ne peut être porté plus de trois fourragères à la fois.

La fourragère de l'ordre de la Libération se porte en première position à partir du bord de l'épaule gauche pour les unités titulaires d'une ou plusieurs fourragères.

L'aiguillette et la fourragère ne sont pas portées simultanément.

CIRCONSTANCES DU PORT DES TENUES DE SORTIE

Les tenues de sortie sont portées dans les circonstances suivantes :

- visites et cérémonies privées ;
- réceptions dans la journée, à terre ou à bord ;
- sortie, dépôt de gerbe.

DIRECTIVES SUR LE PORT DE LA TENUE DE SORTIE

Directives particulières

Pour le personnel féminin :

- à bord des bâtiments, le port de la jupe n'est autorisé que pour se rendre à terre et pour les activités de représentation.

Divers

L'aiguillette est portée sur les tenues 22, 24, l'aiguillette et la fourragère ne sont pas portées simultanément.

Le port des chaussures de service courant est autorisé durant les périodes froides pour le personnel de quart à la coupée uniquement au port-base et sur décision du commandant d'unité ;

- **entre le 1^{er} et le 11 novembre, tous les marins, à l'exception du personnel en armes, sont autorisés à porter le bleuet de France sur la tenue de sortie, sur le revers gauche de la veste dans le cadre des cérémonies de commémoration du 11 novembre.**

CIRCONSTANCES DU PORT DES TENUES DE TRAVAIL ET DE SERVICE COURANT

Tenues de service courant

Les tenues de service courant sont portées dans les circonstances suivantes :

- travail à bord ;
- travail à terre à l'intérieur d'une enceinte militaire ;
- exceptionnellement travail à terre hors enceinte militaire selon les circonstances ordonnées par l'autorité militaire.

Tenues de travail en état-major

La tenue de travail en état-major peut être portée à bord ou à terre.

Son port à l'extérieur des enceintes militaires est autorisé si elle est portée avec la surveste de sortie.

Cette tenue peut également se porter sans le jersey à pattes d'épaule (tenue n° 35 dite « Air France »), uniquement à l'intérieur des bureaux. La tenue n° 35 n'est pas portée par le personnel QMM.

Tenue de repos

Sur ordre des commandants de formation à terre ou à la mer, le personnel peut être autorisé à porter, après le délogement et dans les lieux de repos, une tenue dite « de repos ».

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Description sommaire

Tenues de service courant

Les tenues de service courant sont communes à l'ensemble du personnel.

En tenue de service courant, le port des chaussures basses noires peut être autorisé par le commandement.

Le port du tricot bleu en substitution du polo peut être autorisé avec le short ou le pantalon de service courant selon les modalités fixées par le commandement dans le strict cadre de travaux salissants (corvées...).

Pantalon de service courant

Le pantalon de service courant de forme souple est en tissu bleu marine. Cet effet est équipé de poches à soufflets.

Short de service courant

Le short de service courant de forme souple est confectionné en tissu bleu marine.

Polo de service courant manche longue et manche courte

Le polo de service courant est de nuance bleu marine. Il comporte des pattes d'épaule et l'inscription

« MARINE NATIONALE » au niveau de la poitrine droite.

Les insignes de corps et de grade sont portés sur les manchons. Il se porte col ouvert.

Chaussures

a) chaussures de service courant

Les chaussures de service courant sont portées avec le pantalon ou le short de service courant.



©Sébastien Chenaï/Marine Nationale/Défense

b) chaussures de marin (dites « bateaux »)

Les chaussures de marin peuvent être portées avec la tenue de service courant à terre en outre-mer et à bord des sous-marins. Elles font l'objet de directives particulières des autorités organiques précisant les conditions de leur port. Lorsque ces chaussures sont portées avec le short de service courant, les chaussettes noires ne sont pas portées.

c) chaussures basses noires

Les chaussures basses noires peuvent également être portées avec le pantalon ou le short de service courant.

Effets constitutifs de la tenue de combat d'infanterie

Treillis et effets connexes

La composition détaillée des tenues de combat d'infanterie au sein de la marine, délivrées à titre personnel et définitif ou à titre de prêt fait l'objet d'un document de l'état-major de la marine.

Des textes interarmées définissent les équipements de combat destinés au personnel désigné pour opérations extérieures (OPEX), intérieures (OPINT) et pour des postes permanents à l'étranger.

En l'absence de texte, la détermination du paquetage est soumise à validation de l'EMM.

Port de la coiffe

Lorsque les marins portent des effets de combat d'infanterie, ils portent la coiffe d'uniforme de la marine. Lorsque des circonstances opérationnelle ne permettent pas le port de la coiffe d'uniforme de la marine, le port du béret bleu incliné vers la droite (droite du porteur) avec l'insigne à gauche (gauche du porteur) est autorisé (cf annexe II, para 2.1.5).

Directives particulières sur les prises d'armes en tenue de combat

Lors de prises d'armes interarmées outre-mer et sur instruction particulière de l'autorité locale, le port de la tenue de combat avec décorations pendantes par les fusiliers marins et commandos présentés en unité constituée pourra être autorisé.

Dans ce cas, le personnel officier et officier marinier en armes portera le pistolet ou l'arme prescrite.

Cette dérogation n'est pas admise pour les cérémonies internes à la marine même si des délégations des autres armées y sont conviées, hors celles se tenant dans les enceintes de la force des fusiliers marins et commandos.

Information relative aux insignes du personnel militaire de la marine (*Extraits*)

La présente instruction a pour objet de fixer les conditions dans lesquelles sont portés les différents insignes ci-dessous :

- insigne des forces de surface ;
- insigne des forces sous-marines ;
- insigne de la force de l'aéronautique navale ;
- insigne de certificats ou mentions ;
- insigne du personnel de la filière « renseignement » de la marine ;
- insignes des peintres de la marine et des écrivains de marine ;
- insigne du conseil supérieur de la fonction militaire et du conseil de la fonction militaire marine ;

Insignes spécifiques :

- insignes de manche de brevet de spécialité ou de groupes de spécialités, insignes de col et écussons de bras ;
- insignes de béret.

Règles de création d'un insigne

Les demandes de création d'insigne métallique doivent répondre, pour être agréées, aux critères non cumulatifs suivants :

- les effectifs concernés doivent être significatifs ;
- la filière présente un caractère critique ;
- la filière n'a pas de caractère confidentiel ;
- la filière a un besoin de rayonnement international ; e personnel concerné n'a pas la possibilité d'accéder à un insigne métallique de poitrine déjà existant.
- Toute demande de création d'un nouvel insigne, qu'il soit métallique ou non, fait l'objet d'une décision du comité de la tenue.



© Laurent Bouillon/Marine Nationale/Défense

Port des insignes métalliques.

Dès la signature de la décision d'attribution, les insignes, à l'exception de l'insigne de certificat de commando qui est une vignette cousue à la naissance du bras gauche, se portent sur le côté droit de la poitrine à la hauteur du rabat de la poche ou de la pince de poitrine sur toutes les tenues pouvant comporter des barrettes de décorations (tenues de sorties ou de cérémonies : vestes, vareuses, chemisette) de façon à ce que l'insigne soit positionné :

- au même niveau que les barrettes de décoration sur la veste bleue ;
- au-dessus de la poche pour la veste blanche et la chemisette.

Le port est limité à un insigne par tenue hormis pour les insignes distinctifs de fonction. Le choix de l'insigne porté est laissé à l'initiative de l'intéressé. Dans certains cas, le choix de l'insigne peut être imposé par le commandement par souci d'unité et de cohésion.

Le port des insignes d'unité fait l'objet de dispositions particulières précisées par l'instruction citée en référence a).

Par ailleurs, pour des motifs de discrétion, le port de l'insigne peut être soumis aux restrictions suivantes :

- en escale (y compris à bord des bâtiments), en mission, en exercice ou en poste à l'étranger ;
- en présence de militaires étrangers en tous lieux.

Port de l'insigne de spécialité ou de groupe de spécialités

Les officiers marinières et les quartiers-maîtres et matelots titulaires d'un brevet de spécialité du service général portent l'insigne de leur spécialité ou de groupe de spécialités sur les vestes bleues, vareuses bleues, manteaux et cabans.

Le port de l'insigne n'est obligatoire qu'en tenue de sortie et de cérémonie. Les insignes de spécialités sont brodés et de couleur :

- jaune pour les officiers marinières ;
- rouge pour les quartiers-maîtres et matelots.

Suppression du port des insignes

Le retrait d'une qualification à l'obtention de laquelle l'attribution de l'insigne est subordonnée peut entraîner la suppression du droit au port de l'insigne correspondant.

Le port peut également être interdit au personnel éliminé ou exclu des forces sous-marines ou de la filière « renseignement » pour raison disciplinaire.

La décision de retrait de la qualification est établie dans les mêmes conditions que celles décrites pour l'attribution.

Délivrances

Les insignes sont délivrés à titre gratuit lors de la première dotation ; les délivrances ultérieures sont faites à titre onéreux voire, le cas échéant, sur présentation d'un justificatif pour certains insignes numérotés et délivrés à titre strictement personnel.

Cumul pension militaire de retraite et activités « réserve »

L'article L. 80 du code des pensions civiles et militaires prévoit qu'un militaire percevant une pension militaire de retraite et présent sous les drapeaux en temps de paix, au titre d'une période de réserve, ne peut prétendre au cumul des deux rémunérations, dès lors que la période d'activité réserve est d'une durée continue égale ou supérieure à un mois ou 30 jours.

Conformément aux dernières directives émises par le SCA (SMODI), vous informe que dorénavant, le SAP marine du GSBDD PEM signalera au service des retraites de l'Etat (SRE) toutes périodes de réserve supérieures à 30 jours consécutifs afin que le versement de la pension de retraite soit suspendue.

Accès aux Bulletins Mensuels de Solde (BMS) via l'ENSAP

Depuis le 1^{er} juillet 2019, l'Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public (ENSAP) permet aux militaires réservistes de consulter leurs bulletins mensuels de solde (BMS) et leurs récapitulatifs des périodes de réserve à partir d'internet, à l'adresse suivante : <https://ensap.gouv.fr>.

À compter du 1^{er} janvier 2020, les BMS seront dématérialisés et ils ne seront plus délivrés en version papier. Dès lors, les réservistes n'ayant pas encore créé un compte sur l'ENSAP sont invités à le faire prochainement afin de pouvoir continuer à consulter les documents de la solde précités.

JDC – Journée Défense et Citoyenneté

Des postes d'animateur JDC sont à pourvoir. Ils donnent droit à la prime journalière d'enseignement (PREPDE)

d'une valeur de 53,36 €. Cette prime est non imposable et cumulable avec l'indemnité de la journée de réserviste.

ENSAP - L'Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public

L'ENSAP est un espace privé et sécurisé accessible depuis internet qui offre aux fonctionnaires et militaires des services personnalisés relatifs à la rémunération et à la retraite.

Jusqu'au mois de janvier 2019, 94 % des marins en activité avaient accès par internet à leurs BMS dématérialisés dans l'ENSAP (rubrique « ma rémunération »). Ce service est désormais étendu à la totalité des marins en activité à compter du 01/03/19 (BMS de février 2019).

L'ouverture de ce service aux réservistes est prévue à compter du 01/07/19 (BMS de juin 2019) sur le site ENSAP.GOUV.FR. Il constituera le seul moyen de consulter les BMS lorsque le « BMS papier » cessera (au plus tard le 1^{er} janvier 2020).

Habillement des réservistes

Circulaire n° 0-3604-2017 DEF/EMM/ASC du 16.02.2017.

Le personnel de la réserve opérationnelle est bénéficiaire d'un droit de tirage d'effets militaires à taux réduit. Il assure l'entretien de son sac ou de son trousseau dans les mêmes conditions que celles définies pour le personnel d'active. Le nombre de points alloués est de 45 par semestre.

Le versement est désormais effectif et automatique lors de la signature de l'ESR (compter une à deux semaines de délai de création). Tous les réservistes sous ESR possèdent

un compte COMH@BI. Si vous devez vous déplacer, il est néanmoins conseillé de vous présenter au salon habillement muni de votre contrat ESR.

Pour les réservistes qui possèdent un accès à Intradef, la délivrance des effets via le système COMH@BI est à privilégier.

Le lien est le suivant :

<http://comhabi.intradef.gouv.fr/reserviste/connexion.php>.

Pour les réservistes n'ayant pas l'accès à Intradef, il est nécessaire de prendre rendez-vous dans un salon. Dans le cas où le personnel de la réserve opérationnelle n'a pas servi auparavant dans la marine ou qu'il sert au titre du contrat de formation militaire initiale de réserviste (FMIR), il bénéficie, en fonction de son grade, de la délivrance d'un sac ou d'un trousseau de volontaire de la catégorie de personnel concernée (officier, officier marinier ou quartier-maître et matelot) et des éventuels compléments de spécialité, de milieu ou de zone.

Dans le cadre d'un changement de catégorie, les réservistes de la réserve opérationnelle bénéficient d'une délivrance gratuite d'effets complémentaires.

En outre, lorsqu'un marin recruté dans la réserve opérationnelle déclare n'avoir plus ses effets militaires, le commandant d'unité auprès duquel il sert en qualité de réserviste certifie cette situation et valide la délivrance du strict minimum nécessaire pour l'exécution de sa mission dans la limite du sac ou trousseau prévu pour le personnel volontaire de la catégorie de personnel concernée (officier ou non officier).

Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (RAFP) des réservistes

Conformément à la réglementation en vigueur, les réservistes ayant liquidé leur prestation RAFP n'acquièrent plus de droits pour les périodes d'activités de réserve réalisées après la date de la liquidation.

Il est vivement conseillé aux réservistes concernés d'en informer leurs organismes d'administration respectifs afin de ne pas cotiser à fonds perdu à la RAFP.

Activité de réserve et fonction publique

Le personnel civil employé au sein de la fonction publique ne peut effectuer plus de 30 jours ouvrables de réserve par an.

Activité de réserve et exercice d'un mandat politique

Note n° 000573 DEF/CAB/SDBC/DEASGM/AGM du 31.01.2017.

Le code électoral (art L.46) interdit à tout militaire en activité d'exercer un mandat électoral au-delà de sénateur. Si un réserviste est élu, il peut rester sous ESR, mais il lui faudra choisir entre l'exercice de ce mandat électoral et les périodes d'activité de réserve. Les militaires, dont les réservistes opérationnels en période de réserve, doivent observer la plus stricte neutralité politique.

Réserviste et demandeur d'emploi : attestation de salaire du réserviste

Pour que ses droits à l'allocation chômage soient maintenus, un réserviste demandeur d'emploi doit fournir à Pôle emploi une attestation mensuelle de salaire des réservistes (AR réserve) et simultanément une copie du message de compte rendu mensuel d'activité. L'attestation mensuelle de salaire des réservistes est à demander au bureau de gestion administrative.

Fiche réflexe détenue par les contrôleurs SNCF en cas de présentation d'un E-Billet

Le personnel réserviste qui voyage avec un billet de train dans le cadre de ses activités n'a pas à présenter de justificatif (carte de réduction militaire, carte d'identité de réserviste...).

En revanche, une pièce d'identité civile vous sera demandée (carte d'identité, passeport...).

Dans le cas où le contrôleur insisterait et vous infligerait une amende, il ne faut pas payer cette amende au contrôleur dans le train et rendre compte le plus vite possible (1) à l'assistance fonctionnelle du portail ROC.

L'adresse E-Mail à utiliser est la suivante :

minarm-sireserves-ebillet.accueil.fct@intradef.gouv.fr

N'oubliez pas :

- de mentionner votre grade, nom, prénom et NID ;
- de joindre les scans de votre E-billet et de votre PV d'infraction ;
- de mettre votre référent en copie de votre E-Mail.

L'assistance fonctionnelle transmettra ensuite votre dossier au service concerné du SCA (le SSLT) qui traitera ensuite avec la SNCF afin d'accélérer le remboursement de votre PV.

Il est primordial que vous rendiez compte le plus vite possible, car 2 mois après l'établissement de votre PV, la SNCF transmettra votre dossier à la DGFIP (direction générale des Finances publiques) qui procédera à une retenue sur votre compte bancaire.

Le mécanisme d'avancement des réservistes

L'avancement dans la réserve permet de récompenser les services effectués au titre de la réserve. Il se fait exclusivement au choix.

Pour ce faire, le secteur Statut-Avancement du bureau Réserve de PM3 édite une circulaire d'avancement annuelle avant l'été. Disponible sur le portail RH, onglet Réserve, elle fixe les conditions minimales pour être proposé au grade supérieur. Ces minima ne préjugent pas d'une promotion au grade supérieur.

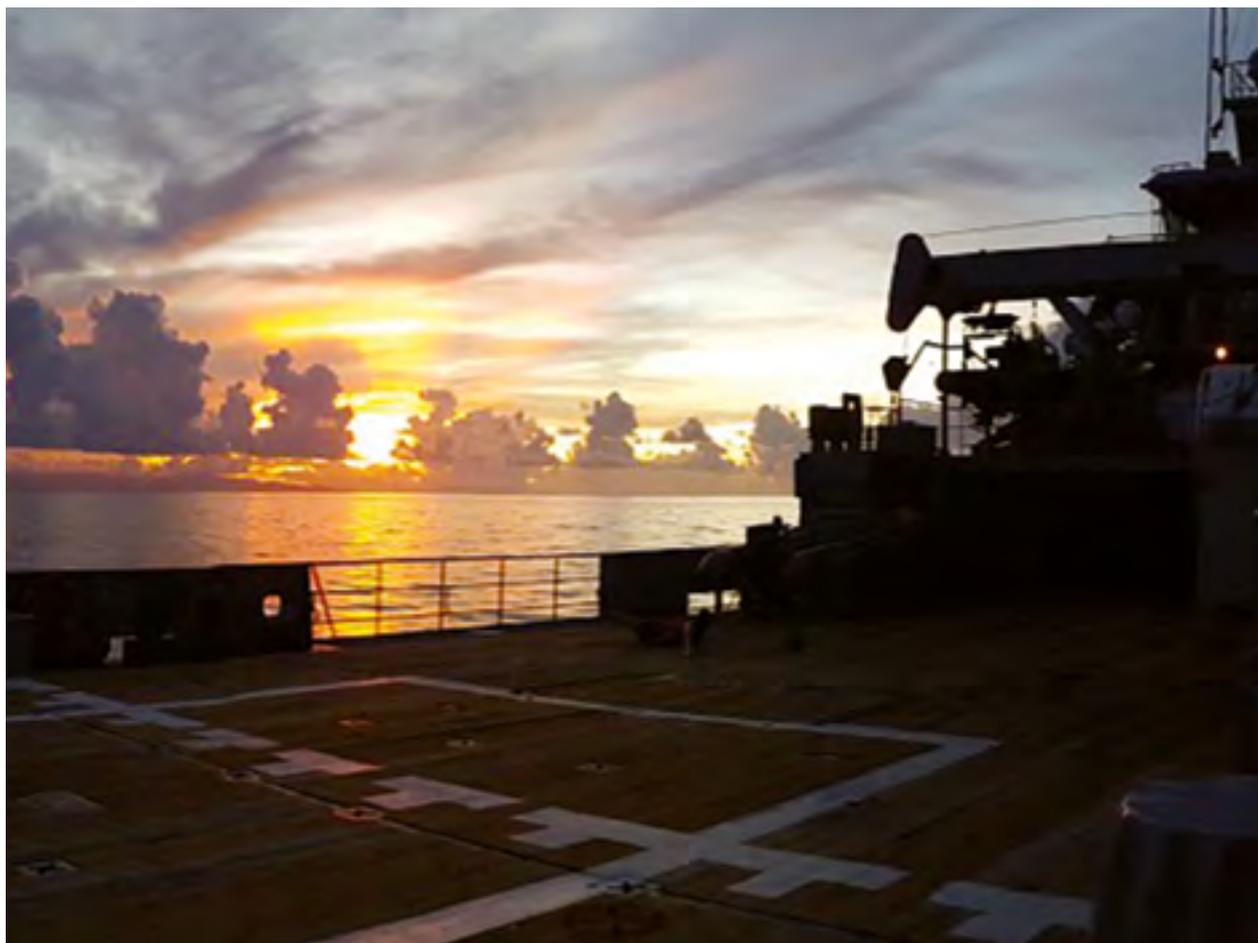
Pour le personnel officier, une condition supplémentaire fait qu'un réserviste ne peut passer plus rapidement que le plus jeune en grade promu dans l'active, et ce pour

tous les grades et pour chacun des corps d'officiers. Le repyramidage actuel de l'active provoque inévitablement un temps de passage un peu plus long entre les grades.

Une fois ces données prises en compte, tout le personnel réserviste sous ESR au 31/12 de l'année de promotion est extrait de l'outil RH@PSODIE et les anciennetés de grade sont calculées (temps de service dans l'active le cas échéant + temps sous ESR). Cela permet d'écarter dans un premier temps le personnel ne réunissant pas les conditions minimales. Ensuite, divers éléments (notations, nombre de jours effectués dans l'année et sur les 5 dernières années, ancienneté dans le grade, âge, etc.) sont pris en compte afin d'affiner la sélection et de proposer un ensemble cohérent à la commission d'avancement qui se réunit mi-octobre sous la présidence du directeur du personnel militaire de la marine (DPMM).

À l'issue de cette commission, les résultats sont transmis au ministère des armées (MINARM/CAB/SDBC), qui statue en dernier ressort pour toutes les armées et directions pour ce qui concerne le personnel officier. Le tableau d'avancement non-officier est quant à lui signé par le DPMM.

Bien que l'avancement dans la réserve ne soit pas soumis aux vacances budgétaires comme dans l'active, une attention particulière est portée sur le respect des besoins de la marine pour chaque groupe de grade. Il serait en effet inopportun, tant pour l'institution que pour les intéressés, de promouvoir du personnel difficilement employable par la suite. Au bilan, il importe de retenir que l'avancement dans la réserve doit rester juste, accordé aux besoins des employeurs et à la montée en puissance de la réserve opérationnelle.



© Marine Nationale/Défense



TÉMOIGNAGE

Le Service Militaire Volontaire

« Le côté militaire m'intéressait et puis si cela permet d'avoir un travail après, c'est ce que je recherche! »

Le Centre du Service Militaire Volontaire de Brest est la 5^e entité créée par le Ministère des armées sur le territoire national et la seule à être encadrée par du personnel de la Marine nationale. En novembre 2017, il accueillait ses premiers volontaires.

Le SMV vise à insérer professionnellement, des jeunes de 18 à 25 ans, peu ou pas diplômés, en les formant à des métiers qui recrutent.

Maëlle et Brice, volontaires stagiaires au centre de Brest depuis près de quatre mois, évoquent leur expérience et leur satisfaction d'avoir rejoint ce dispositif.

► **Bonjour, pouvez-vous vous présenter et nous dire quelques mots sur votre parcours ?**



Maëlle: Bonjour, je m'appelle Maëlle. J'ai 19 ans. Auparavant, j'étais en bac pro « accompagnement soins et services à la personne » et je me suis rendu compte durant les stages que cela ne me plaisait pas. Lors d'un forum des métiers, il y avait un stand du SMV. Je ne savais pas du tout ce que c'était. Les échanges que j'ai eus m'ont donné envie, alors je me suis dit pourquoi ne pas essayer?!

Brice: Moi, je m'appelle Brice. J'ai 21 ans. J'ai connu le SMV grâce à la mission locale. J'ai arrêté l'école à 16 ans. J'ai ensuite essayé un apprentissage en boulangerie et je n'ai pas accroché. J'ai essayé un CAP Matelot pour me former aux métiers de la pêche et pareil, je n'ai pas accroché. Je suis resté longtemps chez moi à ne rien faire. J'avais envie de rien. Puis, je me suis inscrit à la mission locale et je suis venu ici. C'est la première fois que j'ai vraiment envie de continuer quelque chose, d'aller jusqu'au bout.

► **Qu'est-ce qui vous a motivé à rejoindre le Service Militaire Volontaire et pour quelle filière avez-vous opté ?**



B.: C'est vraiment le rythme qui me plaisait et puis, tout ce qui est militaire, j'aime bien. La formation aussi m'a intéressé, histoire d'obtenir le permis de conduire et un travail à la sortie.

M.: Moi aussi le côté militaire m'intéressait dans cette expérience. Je voulais voir comment cela se passait et puis si cela permet d'avoir un travail après: c'est ce que je recherche!

B.: Je voulais entrer au SMV. J'étais intéressé par les métiers du bâtiment. Lors de la formation professionnelle, je vais essayer plusieurs métiers du bâtiment pour voir lequel m'attire le plus.

M.: Quant à moi, j'ai choisi la filière poids lourds, car mon père est chauffeur livreur poids lourd et j'aime les camions, conduire et bouger. Rester sur place, ce n'est pas pour moi. C'est pour cela que j'ai choisi cette filière.

► **Vous rappelez-vous de vos premiers jours lors de votre incorporation au SMV? Quelles ont été vos premières impressions ?**

B.: Les premiers jours, c'était difficile. Le rythme, c'était très dur pour moi comme le fait de ne pas pouvoir se déplacer librement. Après, c'est une question d'habitude.

M.: Cela faisait bizarre de sortir du milieu scolaire. Nous sommes arrivés ici avec notre valise dans un lieu et avec des gens que nous ne connaissions pas. J'avais une appréhension sur le fait de rester ici toute la semaine. C'était une première pour moi, la vie en collectivité. Finalement, avec les autres volontaires stagiaires, on s'entend tous bien.



► **Qu'appréciez-vous au SMV ?
Quels sont les meilleurs moments
que vous avez vécus ?**



M. : J'apprécie le côté militaire et la vie en collectivité. Ce que je préfère, c'est les terrains : partir en forêt, monter un bivouac, et les replis au milieu de la nuit. J'ai fait un terrain de trois jours avec ma section. Le soir, avec trois volontaires, on s'est posés dans notre bivouac. Il faisait nuit et on s'est mis côte à côte. Nous avons ouvert le dessus de la tente et nous avons regardé les étoiles. Cela nous a marqués.

B. : J'apprécie aussi la vie en collectivité. On a des amis, on s'entraide. Cela nous motive à poursuivre le parcours du SMV. Et puis, nous partageons de bons moments. La remise des bâchis en fait partie. Ce jour-là, nous étions vraiment fiers de l'avoir, parce qu'on voyait les autres avec leur bâchi. Du coup, nous étions contents de l'avoir tous. J'étais moi-même super content ! Ma famille et mes proches étaient présents. Ils étaient vraiment fiers.

M. : La remise de bâchi, c'est vrai, c'est un moment émouvant. Se voir remettre devant notre famille le tricorne entourés de ses camarades par un gradé, ça marque !

► **Récemment, vous avez suivi une
semaine « découverte métiers » en
entreprise. Comment entrevoyez-
vous votre formation professionnelle
qui va débiter prochainement ?**

M. : La semaine découverte métiers a conforté mon choix de filière et de spécialisation. J'ai été bien accueillie dans une société de transports. Les chauffeurs m'ont encouragée à poursuivre dans ce métier. Durant la formation professionnelle, nous allons avoir un diplôme, le code et le permis à passer. Cela va être compliqué. Mais, avec les heures d'étude que nous avons et comme nous sommes plusieurs dans la même filière, on va s'entraider. On devrait y arriver.

B. : Quant à nous, en filière bâtiment, durant la semaine découverte métiers, nous avons vu les métiers de la menuiserie, de la plomberie, de la peinture et du carrelage. J'ai préféré la peinture. C'était bien. Nous avons eu aussi de bons retours. Les professionnels ont apprécié notre comportement et notre motivation. La formation professionnelle devrait bien se passer.

► **Que souhaiteriez-vous
à votre sortie du SMV ?**

B. : Moi, j'aimerais décrocher un apprentissage dans le bâtiment, peut-être en peinture en restant sur le Finistère, si possible.

M. : En partant d'ici, je souhaiterais trouver un métier durable, dans ce que j'aime : le transport de matières dangereuses et passer par la suite le permis super lourd.

► **Pour le moment, le SMV
a-t-il répondu à vos attentes ?**

M. : Le SMV a répondu à certaines de mes attentes. J'étais quelqu'un de très timide avant ça m'a permis de prendre le dessus sur ma timidité. Je n'étais pas du tout organisée, non plus. J'ai appris à m'organiser ici. Je me sens plus indépendante.

B. : Oui, le Service Militaire Volontaire, c'est très bien, pour reprendre le rythme et retrouver la motivation. En tout cas, cela fonctionne pour moi !

ASP(R) **Christelle GROUX**
Officier Communication – CSMV Brest

SOUVENIRS

SOUVENIRS

Après l'Indochine l'Algérie

(suite de la vie d'un marin en kaki en Indochine voir l'ACOMARIN 234)



À mon retour d'Indochine, après les congés de fin de campagne, j'ai été embarqué sur le Destroyer d'Escadre « *Le Chateaurenault* ».

Le jour de mon embarquement un matin aux environs de 7 heures, je suis réceptionné à la coupée par l'officier de garde et dirigé vers le poste d'équipage réservé aux canonnières situé sur l'avant du navire. Poste d'une capacité de 40 personnes, l'on m'attribue un emplacement adossé à un caisson pour deux personnes d'une hauteur de 1 mètre 50 environ pour pouvoir y placer au-dessus le hamac une fois plier et rouler réglementairement, le hamac m'a été distribué au service habillement avec son matelas, après mon installation brève connaissance avec le reste des matelots et quartiers maîtres du service artillerie logés comme moi. Soudain le haut-parleur raisonne et l'on annonce « *le quartier-maître Simoni Louis doit se rendre immédiatement chez le commandant en second.* »

Je m'habille correctement de façon très présentable et me présente chez le commandant en second et là, grosse surprise devant moi après m'être mis au garde à vous et avoir salué, je vois devant le commandant LABARTHE Robert une connaissance qui était mon premier commandant en Indochine pendant trois mois sur le LCT auquel j'ai servi avant qu'il ne quitte le LCT 9065 pour laisser le commandement à L'enseigne de vaisseau Jean Marie Joseph Gérard REQUIN.

Le commandant LABARTHE Robert m'a posé pas mal de questions puis avons évoqué quelques souvenirs d'Indochine et me donne toutes les directives et consignes en application sur un tel navire (navire amiral) ce qui est un monde tout à fait différent de ce que j'avais vécu en Extrême Orient.

La journée se passe bien et vers 17 heures le clairon sonne pour les permissionnaires.

L'équipage Officiers subalternes, Officiers marins quartiers maîtres et matelots se présentent en tenue impeccable pour la revue obligatoire avant de partir en permission ou sortir pour la soirée.

Tous alignés par grade nous attendons le passage de l'officier de garde et le commandant en second pour l'inspection (revue de tenue) qui doit être irréprochable, l'officier de garde et le commandant Labarthe commence comme il se doit par les officiers subalternes pour finir par les matelots sans spécialités, arrivé devant moi il me fixe hoche la tête et me dit, je cite « *Quartier Maître Simoni ou sont vos décorations* » surpris je réponds commandant elles sont dans mon placard; il me répond retournez à votre poste chercher vos décorations car personne ne descendra avant vous être à nouveau présenté à moi avec celles-ci, très mal à l'aise je m'excuse et à mon retour rapide car je savais que tous m'attendaient et n'étaient pas très contents de ce retard dû à ma négligence, après m'avoir à nouveau fixé il ordonne à l'officier de garde sortie autorisée.

De ce jour-là, non seulement tous me respectaient surtout dans le poste ou je logeais car j'étais le seul chez les matelots et quartiers maîtres à avoir des décorations.

Quant à la vie à bord après toutes ses péripéties j'ai été désigné chef de quart à la coupée quand j'étais en service et chef de corvée au travail, donc très privilégié. L'escadre un jour est partie pour une tournée dans différents pays pour une durée d'environ deux mois et demi; et au retour vous vous imaginez si tout l'équipage non en service était prêt pour rejoindre femme enfant et famille, en ce qui me concerne j'étais comme tous je me suis présenté à l'inspection traditionnelle de sortie pour aller rejoindre mon épouse à Marseille pour 24 heures.

Destroyer d'Escadre Le Chateaurenault



Le bigophone raisonne à nouveau et il annonce « *le quartier-maître Simoni chez le commandant en second* » catastrophe que m'arrive-t-il encore. Je me présente chez le commandant et encore un grand coup sur la tête. Le commandant me dit et je cite à nouveau « *Quartier Maître Simoni à votre retour de permission vous vous présenterez aux services administratifs pour faire vos formalités de débarquement car vous êtes muté sur l'avis Commandant de Pimodan qui vient d'être réarmé pour partance en Algérie* » tout blême je dis bien commandant et part en permission.

Que dire à mon épouse et comment lui annoncer que je repars pour la guerre alors que je suis presque à la fin de mon engagement.

En Algérie l'avis *Commandant de Pimodan* avait comme port d'attache le port de Philippeville. Notre mission était la navigation principalement nocturne, nous faisons de la surveillance côtière, pour chasser et arraisonner les cargos ou autres embarcations de tous tonnages faisant le trafic d'armes et de munitions pour les rebelles, ceux-ci étaient principalement approvisionnés par voie maritime.

Cela n'a pas été sans résultats, avec l'avis *Commandant de Pimodan*, nous avons pendant m'a présence sur ce navire arraisonné plusieurs cargos et embarcations de pêches style chalutiers, nous avons tous de même mis un terme aux navires suivant le *Las Palmas* navire Espagnol, le *Lidice*, le *Fury* et l'*Athos*.



Arraisonnement du LIDICE – Déchargement des armes saisies.

La nuit en service de veille avec les jumelles nous étions sur le spardeck juste au-dessus de la passerelle et nous avions un porte-voix fixe pour communiquer avec l'officier de service, cette veille était très désagréable car sur le spardeck nous étions bien entendu à l'extérieur seulement protégés par un garde-corps plein de même pas un mètre avec tout le haut du corps exposé au vent glacial, heureusement que dans la marine nous avons un bonnet de laine bleu marine pour nous protéger le crâne afin qu'il ne gèle pas.

La navigation était difficile car nous ne pouvions pas nous approcher près des côtes les fonds marins nous l'interdisant, nous avions à notre service parfois des bateaux dits Lamparos pour nous signaler certains mouvements suspects sur la côte ce qui signifiait la probable venue dans les parages de navires fournisseurs d'armes. Quand un cargo ou autre nous était signalé nous disposions du soutien d'un avion de surveillance côtière.

Le navire repéré nous partions à son interception, qui n'était pas facile, il faisait tout leur possible pour nous échapper, certains changeaient leur itinéraire et se dirigeaient vers Gibraltar, mais un autre navire de guerre était positionné dans ce secteur, alors les cargos changeaient de nouveau et se dirigeaient vers les côtes espagnole et vers les îles Baléares.

L'avion de reconnaissance le suivait à très haute altitude et nous informait de son parcours, nous nous positionnions sur un côté des îles Baléares pendant que le gargon passait de l'autre côté et à la sortie nous l'interception et le ramenions sous la surveillance de nos canons vers Mers El Kébir ou il était pris en charge par les services spéciaux. Et nous nous retournions à Philippeville en attendant la sortie suivante.

Un jour le commandant me fait appeler et m'annonce qu'il a reçu un message annonçant que mon épouse avait été hospitalisée en clinique pour accouchement, j'étais aux anges car j'allais être père mais très inquiet car vu les circonstances je ne verrais mon enfant qu'à mon retour en France, puis le commandant me dit, vous débarquez demain matin pour Alger, le lendemain matin j'ai pris tout mon barda et direction Alger par la route, arrivé à Alger direction l'Amirauté et l'on m'annonce que le soir même j'allais prendre un avion pour Marseille, c'est ce qui s'est passé j'ai pris un *Breguet* deux ponts et direction Marseille, je me suis demandé tout de même pourquoi cette précipitation à me faire partir vers la France, l'explication c'est que j'étais proche de la fin de mon engagement et malgré ma demande de prolongation, celle-ci me fut refusée parce que la Marine nationale avait commencé le dégraissage des effectifs.

Après la naissance de notre fils Franck et le mois de permission libérable je me suis rendu aux 5^{es} dépôts de Toulon pour y être démobilisé.

Maintenant voilà la fin de ma période militaire qui sur cinq années d'engagement j'ai effectué trois années de guerre, contrat rempli envers la France.



Cdt de Pimodan

Le QM1(H) SIMONI Louis
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier du Mérite Maritime

LA VIE DES SECTIONS ET DÉLÉGATIONS

LE BUREAU NATIONAL

SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LA MARINE NATIONALE ET L'A.C.O.M.A.R

Accompagné du MP (H) Philippe **Chovet**, nous nous rendons vers l'Ecole Militaire à Paris, nous sommes le jeudi 18 octobre 2018, afin d'y rencontrer le CV **Postec** qui est délégué au rayonnement (DRAY) et également Comar Paris et l'un de ses adjoints, le CC **Groussat** responsable du pôle rayonnement. Nous n'aurons malheureusement que peu de temps pour finaliser la

signature, nos accueillants ayant d'autres obligations. A peine une heure nous attends, nous ferons donc avec. Nous sommes bien accueillis autour d'un café, de jus de fruit, de quelques mignardises et commençons notre réunion en faisant les présentations respectives de chacun. D'où nous venons, qui nous sommes, notre passage dans la Marine nationale,

notre seconde carrière (pour certains), nos activités et nos parcours dans les associations dont nous sommes membres. Le CV **Postec** et le CC **Groussat** se présentent à leur tour. Nous présentons notre association auprès de nos autorités avec notre historique et le pourquoi de cette fameuse convention entre la Marine nationale et nous-mêmes. Nous échangeons sur ce que nous

attendons de leurs retours. Nous leur faisons part de nos attentes comme le devenir des associations, les décorations et distinction pour nos adhérents, ce qu'ils peuvent et ce que nous pouvons leur apporter, les subventions et d'autres besoins et retour que nous avons eu de nos coreligionnaires. Après avoir procédé aux signatures respectives avec prise de photos, nous repartons chacun vers ses activités respectives. Nous aurons finalement passé une heure et vingt minutes d'échanges fructueux et qui je l'espère auront des retombées positives pour nous.

MP (R) Pascal Gosciniak
Président National



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE NATIONALE À SAINT-AVERTIN EN 2018

Faisant suite à mon élection au poste de Président National de l'Acomar en 2017, il me revient l'honneur d'organiser « ma » première Assemblée Générale Nationale dans mes terres pour 2018.

Il m'a fallu un certain temps non seulement pour trouver une date et un lieu propice à l'organisation de cette assemblée.

Après nombre de démarches qui même si elles furent intéressantes, proximité de la gare d'arrivée, prix et menu de la restauration à tarif compétitif, hôtellerie proche du centre-ville de Tours rien ne convenait pour pouvoir organiser cette assemblée générale dans les meilleures conditions. Après avoir reçu une idée et de la suggestion d'un des membres de l'Acomar Indre-et-Loire, nous trouvons un hôtel-restaurant sur Saint-Avertin

« Le Faisan » nous offrant toutes les possibilités de restauration, d'hébergement et de salle de réunion le tout sur le même site et surtout des prestations à prix très attractif. Pas ou peu de déplacements en voiture ou à pied pour des raisons évidentes de sécurité.

Décision prise, après contact et autorisation avec la municipalité et des autorités militaires, la mise en place se déroule sans trop d'accrocs. Un dépôt de gerbe sera effectué aux monuments aux morts de la ville.

Une quarantaine de participants se sont donc retrouvés dans cet endroit.

Lieu ou nous avons eu la surprise et l'honneur de recevoir le C.C **Yves Fournier** un de mes prédécesseurs comme Président National. Celui-ci était ravi d'être des nôtres et de revoir nombres d'entre-nous.

Avec un peu d'appréhension, comme il sied, lorsque l'on se jette à l'eau,

Avec le CC Fournier ancien Président National



Remise de la coupe Courtéhoux





Aux morts

tout s'est déroulé au mieux et tout les participantes et participants ont été heureux de l'organisation et de la qualité de la réception.

Les membres présents et ayant répondu à l'invitation ont pu s'exprimer et participer collectivement aux thématiques de l'Ordre du Jour proposé.

Un cocktail dînatoire a clôturé cette 1^{re} assemblée Générale Nationale de ma mandature.

Le lendemain en matinée les derniers participants reprenaient la route pour

rentrer dans leurs foyers respectifs. Rendez-vous étant pris pour 2019 à Marseille chez le **MP (H) Philippe Chovet**.

MP (R) Pascal Gosciniak
Président National



Dépôt de gerbe avec Monsieur le Maire et le bureau



Devant le Monuments aux Morts

GRAND EST

UNE ANNÉE RICHE EN ÉVÉNEMENTS... pour des Acomarins nullement encalminés !

Afin de vous démontrer que même loin de tout océan un marin peut naviguer « *au portant comme au près* », revenons sur les activités soutenues au profit de la réserve Marine menées par notre section durant l'année écoulée :

- 7/04 à Sausheim (68) - Assemblée Générale Régionale Acomar grand Est.
- 21/04 à St Avertin (37) - Assemblée Générale Nationale de l'ACOMAR.
- 08/05 à Strasbourg (67) - Commémoration de la victoire de 1945.
- 20/05 à Dangolsheim (67) - Clôture de la session 2017-2018 PMM Strasbourg, centre « Amiral Exelmans ».
- 10/06 à Oradour-sur-Glane (87) – VPdt présent aux cérémonies

commémoratives du massacre de 1944.

- 24/06 à Natzwiller (67) - Hommages aux martyrs et héros de la Déportation, camp de concentration du Struthof.
- 13/07 à Strasbourg (67) - Cérémonies patriotiques de la fête nationale : prise d'arme avec le Régiment de marche du Tchad, unité historique de la 2^e DB du Général Leclerc.
- 15/09 à Souffelweyersheim (67) – Saint-Michel aux côtés de nos amis parachutistes et légionnaires.
- 08/10 au Vieil Armand (68) – Accompagnement des élèves de 1^{re} du Lycée Naval de Brest sur le site du Hartmannswillerkopf, haut lieu des combats de la première

guerre mondiale. L'Historial franco-allemand de ce conflit a été inauguré par les Présidents des républiques française et allemande fin novembre 2017 dans le cadre du centenaire de la Grande Guerre.

- 21/10 à Witternheim (67) - Hommage aux anciens du 1^{er} RCP et en mémoire des victimes de l'attentat du poste Drakkar à Beyrouth.
- 10/11 à Pfettisheim (67) - Inauguration du Monument de la Paix en

PMM Dangolsheim



hommage aux morts de toutes les guerres.

- 11/11 à Marlenheim (67) - Présentation au fanion de la session 2018-2019, PMM Strasbourg centre « Amiral Exelmans » et célébration du 100^e anniversaire de la victoire et de la Paix.
- 18/11 à Strasbourg (67) - Commémoration du 100^e anniversaire de la libération de Strasbourg le 22 novembre 1918, et du 74^e anniversaire de la libération de la ville le 23 novembre 1944 par la 2^e DB.

- 09/12 à Biesheim (68) - Dernier rendez-vous de l'année et repas de Noël toutes entités marines confondues.

Que ce soit avec ses porte-drapeaux, son Président et les membres ou juste quelques isolés, les uniformes bleus sont vivement appréciés (et demandés) sur cette zone Terre de défense et de sécurité Est.

Si aujourd'hui nous rayonnons sur l'Alsace et bien au-delà, nous avons aussi une pensée pour nos anciens de la section « Acomar Strasbourg »

fondée dès 1937. Leur premier drapeau échappera de justesse à l'occupant nazi, sera transféré clandestinement en zone libre puis caché au Mont-Boron près de Nice avant de revenir fièrement en Alsace à la Libération. De toutes les manifestations entre 1944 et 1978, il repose aujourd'hui au Musée Historique de Strasbourg.

Agir pour le rayonnement et contribuer au devoir de mémoire, entretenir l'esprit de défense et participer au recrutement comme au reclassement du

personnel d'active et de réserve, telles sont les missions que conduisent au quotidien et avec fierté les Officiers mariniers et Marins de réserve réunis sous la devise : S'unir pour servir. La lâche agression perpétrée sur notre sol pendant les fêtes a gâché l'esprit de Noël. Cet acte odieux nous appelle encore une fois à la vigilance, à l'union et surtout à ne jamais baisser la garde.

Alain Kleimberg
Délégué National Est



PMM Dangolsheim



Oradour-sur-Glane



Le Camp Struthof



Le Camp Struthof



Fête nationale



Lycée Naval de Brest



Pfettisheim



Marlenheim Sénatrice F.Keller (CC(H))



Noël 2018



Remise du drapeau en 1937

BOUCHES-DU-RHÔNE

NÉCROLOGIE : ALAIN FLOTTE

Alain se battait courageusement depuis de longs mois contre cette terrible maladie qu'est le cancer, sa détermination n'a pas suffi cette fois. Même si il ne pouvait plus participer aux réunions et autres activités de la section, il gardait un œil bienveillant depuis son poste de Vice-Président sur nous tous et suivait sur sa table à carte la route de l'Acomar13. Alain contribuait régulièrement au contenu de ce site, il nous a laissé un dernier texte :

Quand je vous quitterai

*Je veux que l'on sache que je ne suis pas mort
Je serai présent à chacun des aimés : épouse, enfants,
petits enfants, amis fidèles.
Ce que je n'aurais su faire de mon vivant,
je parviendrai enfin à le réaliser :
être à chacun sans m'isoler de l'autre.
Mon sourire à Dieu effacera les larmes de la séparation.
Je serai avec vous dans vos instants de grâce.
Je puis être avec vous lorsque vous m'appellerez
par un élan d'amour, et vivre en même temps
quelque part « en ailleurs »...
Surtout mes amis, ne pleurez pas...
Offrez-moi votre paix, le sourire du cœur.
Et si de moi, en votre cœur, doit rester une image,
choisissez la plus belle, la plus gaie,
celle où mon visage étincelait la joie.
C'est ainsi que ma joie vous rejoindra.*



MT Métoc (H) Alain FLOTTE - 1951-2018

COMMÉMORATION DU CENTENAIRE DE LA GRANDE GUERRE PAR L'ACOMAR 13

La section des Bouches-du-Rhône de l'Association Centrale d'Officiers-Matiniers et de Marins de Réserve a participé aux différentes cérémonies qui ont commémorés le centenaire de la guerre 14-18.

- Le 1^{er} novembre, dépôt de gerbe au Monument aux Morts du cimetière du Canet ou l'Acomar13 entretient le carré militaire du Souvenir Français.



Le carré militaire



Dépôt de gerbe par Madame le maire de secteur



Dépot de Gerbe part l'Acomar



L'Acomar, M. Rey Conseiller Départemental, Mme Cordier adjointe au maire de Marseille



Aux morts



Devant le monument aux morts.

- Le 2 novembre, cérémonie aux Morts pour la France devant la crypte aux morts de la grande guerre, présence du Drapeau, du président et des membres de l'Acomar13, a l'issue dépôt de gerbe avec le Souvenir Français au monument aux morts en OPEX.



La crypte et la piquet d'honneur



Devant le monument des OPEX

- Le 9 novembre Inauguration de la rénovation de la Crypte de Marseille ou repose 1021 noms des disparus de la Grande Guerre.



La crypte et la piquet d'honneur



Dans la Crypte



Dans la crypte, le catafalque d'un soldat inconnu

- Le 10 novembre à 8 heures, commémoration pour les morts du Commonwealth durant la grande guerre, dépôt d'une gerbe par l'Acomar et l'AOMR Marseille Provence.



Dépôt de gerbe au cimetière anglais



Gerbe ACOMAR-FNOM



Aux Morts du Commonwealth

- Le 10 novembre à 10 heures, commémoration du *Vétéran's day* à la stèle érigée par l'Association France/États-Unis Marseille dans l'enceinte du Parc Borrelly à Marseille avec dépôt de gerbe par l'Acomar et l'AOMR Marseille Provence.



Allocution Présidente France USA Marseille



Avec la délégation US Air Force



Les autorités



Avec le Gouverneur Général



Stelle FRANCE USA

- Le 11 novembre à 9 heures commémoration de l'Armistice 14/18 à l'Arc de Triomphe de Marseille.
- Le 11 novembre à 19 heures, messe solennelle du 11 novembre en la Basilique du Sacré-Cœur à Marseille.

- Le 18 novembre à 11 heures dépôt de gerbe par l'Acomar et l'AOM Marseille Provence au Carré allemand ou sont enterrés 850 soldats allemands morts dans les hôpitaux du Sud de la France durant la Grande Guerre.



Le carré allemand

M.P (H) Philippe Chovet
Président délégué Acomar 13

VOYAGE A TURIN

Le dimanche 4 novembre 2018, à l'occasion de la célébration du quarantième anniversaire du jumelage de l'Amicale de Marins et Marins Anciens Combattants de Briançon-Embrun (AMMAC Briançon-Embrun) avec l'Associazione Nazionale Marinai d'Italia Gruppo Umberto Grosso de Turin (ANMI Torino), une délégation de dix adhérents, menée par le président de l'AMMAC, le major (H) **Christian MIR** (également vice-président délégué de la section ACOMAR Bouches-du-Rhône), a fait le déplacement à Turin. Elle est composée, entre-autre, du CC (R) **Jean-Marc Janecki**, et du MP (H) **Philippe Chovet**. Conformément à

l'autorisation du port de l'uniforme délivrée par le ministère de la défense, les amicalistes, réservistes et honoraires, ont célébré ce jumelage en tenue 2B. Ce groupe porte haut et fort les couleurs nationales et de la Marine.

Après un accueil des plus chaleureux, sous une météo maussade et humide, la cérémonie débute à 11 h00 sur le parvis de l'association des marins Italiens, situé sur les berges du Pô.

Au son des deux hymnes nationaux, les couleurs sont levées sous le regard empreint de solennité et le chant des participants (environ 80 personnes).

Dans la cour de l'ANMI, les drapeaux des deux associations font face au kiosque du sous-marin, lieu de mémoire, où les présidents procèdent au dépôt de gerbes. Le drapeau de l'AMMAC de Briançon-Embrun est porté par le MAJ (H) **Hervé Maillot**.

Journée particulièrement symbolique car l'Italie célèbre ce jour, le centenaire de l'armistice de la Première Guerre Mondiale.

À la suite des allocutions des deux présidents, l'AMMAC de Briançon-Embrun offre un arbre de l'amitié à l'ANMI Torino, et c'est avec joie que cet arbre est planté immédiatement dans leur jardin.

La tradition photographique permettra de graver cet instant très fort.

Il s'en suivra un repas convivial pris dans les locaux même de l'ANMI Torino, dégustation de spécialités italiennes appréciées de toutes et tous. Il est à noter la participation d'un délégué de la présidence nationale de l'ANMI et du Capitaine de Frégate Francesco Mastroeni des Constructions et Armements Navals en poste à Turin.

Major (H) Christian MIR

Vice-président délégué ACOMAR13



GRAND EST

CÉRÉMONIE DRAKKAR LE 21 OCTOBRE 2018 À WITTERNHEIM UN PEU D'HISTOIRE

À Beyrouth, le 23 octobre 1983, durant la guerre du Liban, deux attentats-suicides quasi-simultanés frappent les contingents américain et français de la Force multinationale de sécurité (FINUL) à Beyrouth. Ces attentats seront revendiqués par le Mouvement de la révolution islamique libre puis par l'Organisation du Jihad islamique.

Le premier attentat tue 241 soldats américains, le second 58 parachutistes

français soit 55 parachutistes de la 3^e compagnie du 1^{er} RCP et 3 parachutistes du 9^e RCP, ainsi que la famille libanaise du gardien de l'immeuble.

Le poste Drakkar

La force française était composée de cadres aguerris et d'appelés volontaires du 1^{er} régiment de chasseurs parachutistes. Ils avaient installé un de leurs cantonnements dans l'immeuble Drakkar, haut de huit étages, situé

dans le quartier de Ramlet El Baida, et l'avaient baptisé « poste Drakkar ». Ce jour meurtrier reste un véritable traumatisme pour l'armée française. Plus de trois décennies sont passées, mais « rien ne peut soulager la douleur des rescapés comme le deuil des familles ».

La cérémonie

En décembre 1944, les hommes du 1^{er} RCP sont entrés en Alsace et, intégrés à la 2^e DB, se sont dirigés vers la

zone de Bindernheim qui, pour être atteinte, nécessite la conquête de différents points d'appui, dont le village de Witternheim.

C'est donc tout naturellement un lieu propice pour honorer la mémoire des anciens et ceux du poste Drakkar, qu'a choisi le président de la section UNP670 de Reichstett.

A 10h45 ce dimanche 21 octobre, face à la borne commémorative de la 2^e DB en sortie de village,



Devant le monument des OPEX



La délégation Acomar



Aux morts



Les drapeaux des associations

- Le 4 novembre à Turin dans les locaux des anciens marins italiens au bord du Pô, commémoration de l'Armistice Italienne, et 40^e anniversaire du jumelage de l'AMMAC du Briançonnais et Embrunais avec les anciens marins de Turin. Dépôt de Gerbe du président de l'Ammac le **major Mir** et du président de l'Acomar 13 le **MP Chovet**.



Le drapeau de l'Ammac Briançon Embrun, porté par le Major Maillot de l'ACOMAR 13



Sonnerie aux Morts, de droite à gauche, le MP Chovet (Président Acomar13), le Mjor Mir (Président Ammac Briançon Embrun) le préident italein et ses adjoints, le CC Janecki (Secrétaire AMMAC)

- Le 6 novembre, commémoration au cimetière anglais de Marseille de l'arrivée à Marseille des troupes indiennes pour participer à la guerre 14-18, présence du drapeau et du **Major Even**.



Cérémonie en l'honneur des soldats Indiens

parachutistes, coloniaux et légionnaires sont rassemblés au pied du monument érigé en l'honneur des victimes de Drakkar afin de célébrer cet hommage.

Précédées par un rappel du déroulement de cette tragédie, plusieurs gerbes furent déposées au pied du monument où sont gravés les noms des 58 parachutistes partis rejoindre le royaume de St-Michel.

La sonnerie aux morts, suivie d'une vibrante Marseillaise, clôturait cette émouvante cérémonie.

L'ACOMAR Grand Est était représentée par le MP (R) **Jean-Luc Maillot** et le MT (H) **Erik Borgne**.

MP(R) Jean-Luc MAILLOT

Président délégué ACOMAR Grand Est

Crédit photo : Acomar Grand Est



ILE-DE-FRANCE

100^e ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE 1918



À l'invitation de la Mairie de Nogent sur Marne l'ACOMAR Ile-de-France était représentée par le vice président national et président délégué de l'Ile-de-France le PM (H) **Guy Barrault**, le SM (H) **Michel Fourré**, pour le 100^e anniversaire de l'armistice du 11 novembre, jour

de commémoration de la victoire et de la paix et d'hommage à tous les « morts pour la France », un dépôt de Croix de Lorraine a eu lieu devant le buste du Général de Gaulle, place de l'hôtel de Ville, puis la cérémonie s'est poursuivie aux cimetières du Perreux et de Nogent en présence de **M. Jacques J.P. Martin** Maire de Nogent, président de Paris Est Marne Bois, **M. Gilles Carrez** député de la circonscription, **MME Christel Royer** Maire du Perreux, du sous-préfet **M. Jean-Philippe Legueult** et de **Sébastien Eychenne** Maire Adjoint et chargé du devoir de mémoire.

Depuis l'armistice il y a 100 ans, le sens donné à cette commémoration pour les nations engagées dans ce conflit planétaire a évolué. Nous sommes passés de l'hommage aux armées puis aux anciens combattants, pour aujourd'hui fêter la paix, l'Europe et l'avenir des nouvelles générations.

Au fil des années, le 11 novembre devient progressivement la célébration d'une Europe de la paix. Le pari des peuples qui la composent est bien celui d'œuvrer à un avenir partagé. C'est bien des peuples dont il nous faut parler !



La présence exceptionnelle et plus que symbolique de nos amis allemands à cette commémoration du 100^e anniversaire de l'armistice de 1918: le Bourgmestre de Siegburg, **Franz Huhn**, ainsi que l'équipage allemand du dragueur de mines « *M. 1098 Le Siegburg* ». Le fait qu'ils soient présents aux côtés des membres de l'équipage français du BRS (Bâtiment Remorqueurs de Sonars) *Antares* avec son commandant le **LV Michaël Rollé**, et dont la ville de Nogent-sur-Marne est maraine depuis neuf ans, démontre la volonté mutuelle de coopérer au plan Européen.

À l'issue de cette commémoration, un vin d'honneur était servi dans les salons du Carré des Coignard.

PM (H) Guy Barrault

Vice-Président National ACOMAR

Président Délégué

ACOMAR Ile-de-France



DÉCÈS DU PM GEORGES ZWANG FIGURE DU 1^{ER} RÉGIMENT DE FUSILIERS MARINS ANCIEN ADHÉRENT DE L'ACOMAR

Le premier-maître **Georges Raymond Zwang**, figure des Français Libres et connu comme étant l'un des derniers survivants du 1^{er} Régiment de Fusiliers Marins, est décédé ce mardi 4 septembre 2018 à l'âge de 103 ans, à l'Institution Nationale des Invalides.

« J'ai récemment rendu visite au PM Zwang. Je salue la mémoire d'un homme qui, très tôt, dans le grand désordre de l'histoire, a fait un choix ferme et s'y est tenu, avec courage dans la solitude, avec enthousiasme et camaraderie dans nos unités. Doyen des Invalides, il était pétillant, partageait ses souvenirs avec enthousiasme et gourmandise et portait sa casquette de premier-maître avec sa cravate de commandeur de la Légion d'Honneur. Pensons à lui, entretenons sa mémoire. ».



Amiral **Christophe Prazuck**, chef d'état-major de la Marine.

Georges Zwang est né le 20 mai 1915 à Paris. Le 28 août 1939, il est mobilisé à Cherbourg où il embarque sur un dragueur de mines. En juin 1940, il refuse la défaite française et rejoint Portsmouth, en Angleterre. Embarqué à bord du croiseur « Queen Elizabeth », il sert dans l'océan Atlantique, sur les côtes de Norvège et en Méditerranée.

En 1941, il se porte volontaire pour intégrer les commandos de la Royal Navy avec lesquels il participe à des raids en Grèce et en Crète, avant de rejoindre les Forces Navales Françaises Libres (FNFL) le 10 novembre 1941. Il sert ensuite comme second maître manoeuvrier au sein du 3^e escadron du 1^{er} Régiment de Fusiliers Marins (1^{er} RFM). Il se distingue notamment en juin 1944 à Radicofanie (Italie) et en août 1944 à Toulon lors

d'un affrontement au cours duquel il est sévèrement blessé.

Libéré de ses obligations militaires, il poursuit sa carrière dans la réserve, et en 1956 se porte volontaire pour servir au sein du 3^e Bataillon de la Demi-Brigade de Fusiliers Marins (DBFM), où il ne peut malheureusement être maintenu en raison des séquelles de ses blessures.

Son investissement dans de nombreuses amicales et associations du souvenir continuent néanmoins de témoigner de son engagement envers la France et le monde militaire.

Le premier-maître **Georges Zwang** est décoré en 1946 de la Médaille militaire ainsi que de la Croix de guerre 39-45 avec palme, et est promu au grade de commandeur de la Légion d'Honneur le 17 juillet 2014.

*Texte Marine nationale
Crédit Photos Facebook*

ILE DE LA RÉUNION

ACCUEIL DU FLORÉAL

À l'initiative du Major (RC) **Patrick Sorby** le dimanche 16 décembre 2018 à 8h 15, une délégation de la section ACOMAR Réunion accueille la Frégate *Floréal* à son retour au port base, après la réussite totale des missions qui lui ont été assignées.

Nous étions 4 Acomarins pour accueillir le *Floréal* (avec porte-drapeaux).
– Major (H) **Jean-Pierre Leblanc**
– Major (RC) **Patrick Sorby**
– MP (H) **Jean-Paul Metayeres**
– QM1 (H) **Christian Mallard**
L'accueil s'est fait en deux temps :

D'abord la délégation est mise en place sur la passe d'entrée du port, disposée en ligne et au garde à vous. Près de nous, l'épouse du commandant du *Floréal* et ses enfants, agitent lors du passage de la frégate une banderole ou est écrit bienvenue au

Floréal et à PAPA. D'autres épouses avec leurs enfants agitant des drapeaux français et criants la bienvenue à leurs Papas. Ensuite avec les familles des marins, nous sommes allés sur le port au poste d'amarrage. Dès son arrivée



nous avons rendu les honneurs à l'équipage.

Son commandant le capitaine de frégate *Édouard Carrard* est descendu dès la fin de l'accostage pour nous remercier de ce chaleureux accueil. Par respect nous ne sommes pas montés à bord, laissant la priorité aux familles.

Le commandant a envoyé à notre ami **Patrick Sorby** un email de remerciements pour la section ACOMAR RÉUNION.

Nous sommes heureux que cette action donne un plus à notre section, et resserre des liens déjà étroits avec le personnel de la Marine nationale.

Major (H) Jean-Pierre LEBLANC,
président délégué de la section ACOMAR/RÉUNION.
Photos du Major Patrick SORBY



REMISE D'UNE PLAQUE DU SOUVENIR OFFERTE PAR SES AMIS ACOMARINS À JEAN HOAREAU SURNOMMÉ « TIT JEAN » LE 22 OCTOBRE 2018 À 10 H 30 AU CIMETIÈRE DE ÉTANG SALÉ LES HAUTS

Remise de la plaque du souvenir de La section Acomar Réunion, posée et fixée par notre ami **Armand** sur le marbre du columbarium plaque nominative, gravée avec la photo de notre ami disparu **Jean Hoareau**.

Nous étions nombreux pour cet hommage et à la découverte de cette plaque commémorative offerte par La section Acomar Réunion pour L'anniversaire des deux ans de la mort de notre ami « Tit » Jean.

La cérémonie commença par la lecture de l'hommage de notre ami **Armand Jeannette**,
« Amiral, Commandant, Mesdames, Messieurs, chers amis de l'Acomar, Tout d'abord, Alain Quadout, s'excuse auprès de Luce pour son absence, car convoqué d'urgence chez le notaire ce jour. Nous sommes réunis ce jour au cimetière de l'Étang-salé pour deux raisons :

- la 1^{re} c'est que voici deux ans jour pour jour que Jean nous a quitté et nous avons tenu à être présents en ce jour du 22 octobre.
- la 2^e, c'est que nos 2 associations (l'Acomar et l'Aram) ont eu le souhait de marquer le départ de Jean par l'apposition d'une petite plaque commémorative en souvenir de sa participation et son implication très active dans toutes les actions de nos associations de son vivant. c'est avec beaucoup de dignité que nous sommes réunis ce jour pour montrer à Jean que nous ne l'oublions pas et qu'a jamais nous ne l'oublierons. ».

Puis suivit la lecture par Le Président délégué **Jean-Pierre Leblanc** de l'hommage de la section Acomar de notre défunt ami :

« Bonjour à l'épouse et à la famille et à tous les amis de notre regretté ami **Jean Hoareau** qui nous a quitté il y a deux ans. En laissant un grand vide, ressentit particulièrement lors des cérémonies et des repas de cohésion.

Pensées pour tous nos amis regrettés **Jean Hoareau, Paul Bassire,**

J-P Neveu qui vient de nous quitter récemment qu'ils reposent en paix Une pensée pour son épouse **Fernande** ici présente a qui nous avons remis également une plaque du souvenir car notre ami **Paul** lui aussi était animé de ce fort attachement de cœur pour notre chère Marine nationale. Valeureux hommes qui ont continué de servir après leur carrière d'active dans notre association de L'ACOMAR/RÉUNION.

Nous allons inaugurer la plaque du souvenir offerte par la section ACOMAR/RÉUNION.

En devoir de mémoire à notre ami « Jean » qui nous a quitté trop tôt et que nous ne pouvons oublier, Jusqu'à la limite de ses forces physiques, il a participé à nos cérémonies même en fauteuil roulant, c'est vous dire quel homme il était et quelle passion il avait pour ACOMAR.

Des hommes comme lui méritent ce devoir de mémoire. Et cette plaque est là pour rappeler à ceux qui passent devant, qu'ici repose un marin d'une qualité de cœur exceptionnelle.

Elle montre combien nous regrettons sa disparition.



Cette plaque nous allons la découvrir pour ce deuxième anniversaire de sa disparition afin d'honorer sa mémoire en pensant à lui.

Ceux qui la liront, découvriront qu'ici repose un homme exceptionnel, Marin de la royale qui à travers l'ACOMAR a continué de porter sa tenue pour honorer notre chère Marine nationale.

Cette plaque du souvenir lui est dédiée par ses frères d'armes qui veulent éviter d'oublier cet ami Acomarin.

Nous allons découvrir la plaque et honorer sa mémoire par l'hymne aux morts suivi de la Marseillaise afin de le remercier de toutes les actions et opération militaires auxquelles il a participé à bord des navires de guerre pendant les nombreuses années d'embarquement de sa carrière dans la Marine nationale.

Il a bien mérité qu'on ne l'oublie pas. Je vous remercie de votre attention. » Les honneurs lui furent rendus par la délégation ACOMARINE.

Composée de 6 membres en tenue, dont 3 porte-drapeaux et 2 en tenue civile.

L'hymne aux morts et la Marseillaise furent la consécration de ce vibrant hommage rendu à « Tit Jean » par ses amis Acomarins.

Madame **Luce Hoareau**, sa veuve procéda à la découverte de la plaque recouverte de petits drapeaux français et mettant à jour cette offrande réalisée par La section Réunion en hommage à leur regretté ami **Jean Hoareau**.

Sa famille et ses amis étaient là pour assister à cette cérémonie de la remise de la plaque funéraire de notre section et commémorer cette deuxième année de la disparition de notre défunt ami **Jean Hoareau** surnommé « Tit Jean ».

Le Major (H) Jean-Pierre LEBLANC
Président délégué de la section ACOMAR/RÉUNION



VISITE DE SOUTIEN ET D'INFORMATION DU MAJOR(H) JEAN-LOUIS JACQUEMIN, DÉLÉGUÉ NATIONAL ACOMAR POUR L'OcéAN INDIEN, À LA PMIPDN DE LA RÉUNION

Le vendredi 11 mai 2018, je suis allé à la rencontre de la PMM Réunion, pour apporter le soutien de l'ACOMAR et amener les deux prix offerts par notre association. Un destiné au

major de promotion et l'autre d'encouragement laissé à l'appréciation de chef de centre. Ces prix ont été remis le dimanche 13 mai 2018 lors de la cérémonie de remise des diplômes

à laquelle je participais en compagnie de notre Président délégué le Major (H) **Jean-Pierre Leblanc**.

L'ACOMAR participe aussi à la cérémonie de remise du Fanion, tous les

11 novembre, au Tampon depuis 2013 date du baptême de la PMIPDN de la Réunion.

J'ai eu l'honneur en tant que Chef de centre, avec mon équipe les



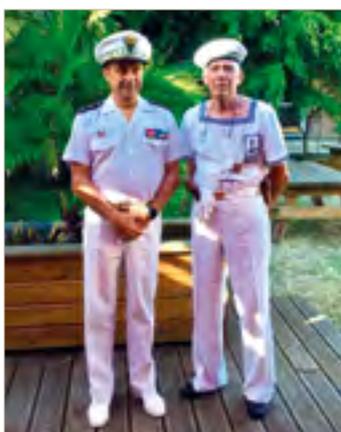
Maîtres Principaux (R) **Jean Maurice Rochette** et **Régis Broucke**, le Premier-Maître (R) **Jean-Philippe Aémonty** et le Second Maître (R) **Amar Sari**, d'organiser la cérémonie et de donner le nom de « *Quartier-maître Jean Couturier* » ancien du Commando Kieffer que j'ai eu le grand honneur de connaître.

Après m'être entretenu avec le Maître Principal (R) **Laurent Huchet**, chef de centre, et les instructeurs sur les différentes activités, la motivation, le niveau physique et intellectuel, la mentalité et le désir d'engagement des stagiaires, j'ai fait une petite conférence sur l'ACOMAR avec remise de la fiche de renseignement sur notre association.

À l'issue, c'est avec regret que j'ai quitté les instructeurs et les stagiaires de la session 2017/2018, tout en sachant que la relève des instructeurs était plus qu'assurée. J'ai aussi ressenti une très grande motivation générale et, c'est délésté de quelques années que, j'ai quitté la Base Navale du Port des Galets.



REMISE DE DIPLÔME DE PORTE-DRAPEAU AU MJR (RC) PATRICK SORBY LE 29 AOÛT 2018



INDRE ET LOIRE

LA MARINE NATIONALE FAIT ESCALE À TOURS LES 11 ET 12 MAI 2019



Le week-end de la « Marine en escale » s'est déroulé à Tours les 11 et 12 mai 2019 Place Anatole France à proximité de la Loire et du pont Mirabeau.

Les Tourangeaux ainsi que nombres d'anciens marins y sont invités. La PMM de Tours dirigé par la MP (R) **Forgeard** y est également représentée. Ce sera l'occasion de découvrir et de partager cet univers

de la Marine nationale et d'échanger avec des marins d'actives et des réservistes présents pour l'occasion durant ces journées inédites sur leur métier et de nos particularités. Cet événement est proposé dans diverses grandes villes depuis 2011. L'Adosm y est aussi présente et y a tenu un stand très visité. Un membre de l'ACOMAR Indre et Loire, le MP Pascal cartier y a élu son Q.G pour aider dans leur présentation de qui ils sont et de leurs activités et actions.

Sur le village, les différentes facettes de la Marine nationale à découvrir : navale, sous-marine, aérienne et terrestre. Les visiteurs ont assisté à de nombreuses démonstrations dynamiques et participer à différentes animations interactives (baptêmes de plongée, parcours commandos pour enfants, techniques de combat rapproché et chiens experts, matelotage, simulateur de *Rafale Marine* etc.).

La Bataillon de marins pompiers de Marseille à effectuer des démonstrations de gestes qui sauvent et le Bagad de Lann-Bihoué a été présent pendant toute l'escale pour assurer une animation musicale.

Cet événement a reçu de nombreuses personnes et l'admiration des nombreux visiteurs dont j'ai eu l'honneur de faire partie. Puisse cet événement

connaître de se renouveler une autre fois sur la Touraine qui fournit un certains nombres de marins et d'où je suis parti il y a quelques décennies comme tant d'autres anciens et jeunes.

M.P(R) Pascal GOSINIACK

*Président National
Président délégué Indre-et-Loire*



LOIRET – LOIR ET CHER

PARRAINAGE DU SNLE LE TERRIBLE

Le samedi 10 novembre le département du loir et cher a procédé à la signature de la convention de parrainage entre le SNLE *Le Terrible* et le département. Étaient conviés des associations patriotiques, les portes-drapeaux des associations du Loir et Cher, des associations d'anciens marins et d'anciens militaires

des armées de terre et air. En présence des autorités départementales, du DMD du 41 et de son adjoint, des autorités civiles et des deux commandants des équipages du *Terrible*, fut signé la convention.

L'ACOMAR était représentée par le président de la section loir et cher le

MP Moisan, de son vice-président et délégué national le pharmacien en chef **Duclos** (cred41), du LV **Huglo** (ADPM 45), de l'E1 **Hemery** (ADPM 41), notre porte-drapeau **M. Poisson**, le MP **Breton** et le **M. Depierre**.

En préliminaire de cette signature, il y eut une prise d'arme, un défilé, une

messe et une conférence sur le rôle de la force de dissuasion.

À cette occasion le président de section portait le drapeau de la *Combattante* hérité de son père ancien des FNFL.

MP (H) Robert MOISAN

Président délégué Loiret/Loir-et-Cher

VOYAGE A BREST

C'est sous l'égide de la section 41-45, qu'a été organisé de nouveau un voyage à Brest du 26 mars au 29 mars 2018. Deux collègues (Trainou et Neuville aux Bois) étaient engagés, chaque établissement fournissant 25 élèves, encadrés de 3 enseignants ou personnel administratifs. L'ACOMAR était représenté par le Pharmacien en chef **Duclos**, le Commissaire de

1^{re} classe Vesco et, du MT Principal **Breton**.

Le premier jour fut consacré au LASEM laboratoire très important pour les contrôles de l'eau des hydrocarbures et des rayonnements ionisants, le deuxième jour à la base navale avec visite d'une frégate ASM et de l'Ecole Navale avec transport par *Transrade*, enfin le troisième jour concerna l'Ile-Longue

avec visite d'un SNLE et de la BAN Lanvéoc-Poulmic. A cet occasion un élève pilota virtuellement un avion. Le but de ces visites étant de faire connaître les différents métiers présents dans la marine et le cursus avec les formations pour y arriver. Il faut à cette occasion remercier CECLANT bureau rayonnement, le LV **Huglo** ADPM 45, surtout M^{me} Geneviève Naudin qui chaque

année nous facilite les entrées à ILO, et les officiers et officiers marins des unités visitées.

Nous eûmes beaucoup de chance le temps étant relativement clément.

MP (H) Robert MOISAN

Président délégué Loiret/Loir-et-Cher

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2018 DE LA SECTION ACOMAR NORD/PAS-DE-CALAIS

Le samedi 3 mars 2018 a eu lieu l'assemblée générale de la section Nord/Pas-de-Calais à Lestrem. Celle-ci s'est entièrement déroulée au restaurant *l'Hélice* à Lestrem et a réuni 18 de ses membres accompagnés de leurs épouses qui, pendant la durée des travaux, ont pu découvrir la ville de Béthune.

Après l'accueil des personnalités, Monsieur **Philippe Kujawa** 1^{er} adjoint au maire de Merville, eu lieu la minute de silence en mémoire des militaires disparus en OPEX ainsi qu'à deux de nos membres, maître **Alain Flotte** vice-président et porte-drapeau de la section Bouches-du-Rhône et **Gérard Lefvre** membre de la section Nord/Pas-de-Calais.

Le maître principal **Jean-Yves Depuydt**, Président délégué, fait la lecture de son rapport moral suivi

par le major **Alain Capillon**, faisant lecture du rapport moral du Secrétaire de section le maître principal **Francis Welche** excusé. Le Délégué régional, le major **Gérard Desrués**, aussi membre de notre section, nous fait lecture du courrier d'encouragement dans nos actions transmis par le Président National, le maître principal **Pascal Gosciniak**, à qui nous adressons nos marques de satisfaction quant à sa considération envers notre section et l'en remercions en lui assurant de toute notre volonté à continuer avec autant d'assiduité nos actions de rayonnement et de présence au Devoir de Mémoire.

Le trésorier, **François-Xavier Zalisz**, présente le bilan annuel de 2017 pour validation des comptes laissant apparaître une situation saine et approuvée à l'unanimité.

Après avoir validé l'ensemble des différents sujets, la fin d'AG fut prononcée.

Cette année, c'est le Président délégué le maître principal **Jean-Yves Depuydt** renforcé par le major **Alain Capillon** et le maître principal **Francis Welche**, qui ont eu la lourde charge de l'organisation de l'assemblée générale. Nous les félicitons pour l'excellence et la qualité de réception, ainsi que l'accueil et la prise en charge des épouses par **Marie Andrée** et **Dominique Mann** dans une occupation culturelle qui fût amplement appréciée de toutes.

Nous sommes heureux d'accueillir le maître principal Réserve Citoyenne **Nicolas Cappon** et le second maître **David Labranche**, deux nouveaux membres qui viennent renforcer notre équipage.

C'est avec émotion et grand respect que nous avons évoqué la mémoire d'**Alexandre Dupont**, né à Merville 1920-1980, un des 177 Français qui débarquèrent le 6 juin 1944; une vie hors du commun.

Après un cordial apéritif où, comme c'est à l'habitude, les conversations de franche camaraderie Acomarine allèrent bon train, s'en suivi un repas gastronomique. Le Président délégué 59-62, **Jean-Yves Depuydt**, tient à remercier tous les membres de la section, ainsi que leurs épouses pour leur assiduité à tous les événements et sollicitations de présence à nos actions Acomarines régionales

*Maître principal (R)
Jean-Yves DEPUYDT*

*Président délégué
ACOMAR Nord/Pas-de-Calais.*



CÉRÉMONIE D'HOMMAGE AU COMMANDANT DUCUING AU CAP GRIS-NEZ 2018

Ce 3 juin 2018 a été célébré le 78^e anniversaire de la disparition du capitaine de frégate **Gabriel Auguste Ferdinand Ducuing**, tué face à l'ennemi le 25 mai 1940 au Cap Gris-Nez sur la commune d'Audinghen.

C'était la troisième fois que la section ACOMAR 59-62 se voyait confier cette commémoration dans le cadre d'un accord de rotation d'organisation conclu avec la FAMMAC et l'ACORAM les deux autres associations de réservistes et anciens marins combattants créées à l'instar du commandant.

Cette traditionnelle cérémonie s'est déroulée par une météo superbe face aux côtes de l'Angleterre et en présence du COMAR Dunkerque, le capitaine de vaisseau **Verpiot**, de Monsieur le Maire d'Audinghen **Serpaux**, de Monsieur l'Officier des Affaires Maritimes adjoint au Directeur du CROSS, et du représentant du Délégué Militaire Départemental du Pas-de-Calais.

Après la levée des couleurs assurée par le second maître transmetteur **Favrelle** / FAMMAC et le maître-principal **Capon** / ACOMAR, il fut procédé

à la lecture de la biographie du **Commandant Ducuing** par le major **Capillon**, maître de cérémonie, et ensuite un dépôt de gerbes à la stèle inaugurée en 1952 par le Secrétaire d'Etat à la Marine dans l'enceinte du CROSS Cap Gris-Nez.

La cérémonie terminée les autorités remercièrent les participants, portedrapeaux et l'Harmonie Municipale de Wimereux toujours aussi assidue à cet événement.

Une messe fut ensuite célébrée en l'église d'Audinghen par Monsieur l'Abbé **Gabriel Bodin** suivie d'un autre

dépôt de gerbes par l'ACOMAR, la FAMMAC et la Municipalité d'Audinghen sur la tombe du commandant dans le cimetière jouxtant l'église.

Une réception offerte par l'ACOMAR Nord-Pas-de-Calais s'en suivit dans la salle des fêtes communale permettant de proposer une fin de journée réussie par un déjeuner buffet campagnard de cohésion des participants et des familles.

Major(R) Alain Capillon

Vice-président délégué

Pas-de-Calais ACOMAR

Crédit photos: MP Francis Welche



ESCALE DE LA FRÉGATE « JEAN BART » À DUNKERQUE

Répondant aux invitations personnelles, via le COMAR Dunkerque le capitaine de vaisseau **Gaël Verpiot**, de Messieurs le capitaine de vaisseau **Geoffroy Roussel** commandant de la frégate anti-aérienne « Jean Bart » et de **Patrice Vergriete** Maire de Dunkerque, une représentation de l'ACOMAR Nord - Pas-de-Calais composée de :

Nicolas Capon, Romuald Flandrinck, Alain Capillon, Jean-Yves Depuydt, accompagné de Bernard Favrelle (FAMMAC) se sont rendus le mercredi 27 juin 2018 sur le quai Freycinet 1, lieu d'accostage du bâtiment, pour une visite du bord suivi d'un somptueux coquetel dans une ambiance particulièrement chaleureuse et très conviviale grâce à l'accueil de l'ensemble de l'équipage avec qui

les échanges furent nombreux et remplis d'intérêt réciproque sur les expériences marines vécues.

La frégate anti-aérienne D 615 « Jean Bart » est une frégate de type F70 mise en chantier en 1985 et mise en service en 1991. Sa ville marraine est Dunkerque. Ses dimensions : 139 m et 14 m de maître-bau. Déplacement 4950 tonnes en charge. Elle dispose d'un armement de 8 x missiles *Exocet* (mer-mer) - 8 x missiles *Mistral* - 40 x missiles *RIM/Tartar* (mer-air) et assure des missions de protection rapprochée principalement maritimes, notamment du porte-avions « Charles de Gaulle » durant l'opération « Chammal » de lutte contre Daesch en 2016 et février/mars 2018. Son port d'attache est Toulon.

Elle dispose d'un équipage d'environ 250 marins (25 officiers - 150 officiers mariners - 70 quartiers-maîtres et matelots), la moyenne d'âge étant de 27 ans.

Elle devrait être désarmée d'ici 3 ans et peut-être pouvons-nous espérer qu'elle reviendrait à nouveau s'accoster au port de Dunkerque pour y vivre

une retraite bien méritée à l'ombre de la statue du corsaire **Jean Bart** et servir à nouveau de lieu de rencontre, d'exposition et d'intérêt de la vie Dunkerquoise.

Major(R) Alain Capillon

Vice-président délégué

Pas-de-Calais.



CHALLENGE DE TIR – PARTICIPATION RDA ACOMAR 31



Pour la première fois un acomarin décroche la première place au fusil G36 lors du 46 Challenge de tir International à Bruchsal sous la bannière de l'ACOMAR. Le maître-principal (R) **Bernard Servant**, RDA31 a participé au 46^e challenge international de tir (ISW) le 7 juillet 2018 à Bruchsal. Le Challenge était organisé par le Landeskommmando Baden-Württemberg et le Kreisgruppe Baden-Südwest depuis 1971.



Cette année, 72 équipes étaient inscrites et c'est par un temps ensoleillé que se sont donc déroulées les épreuves de qualifications.

L'Oberstabsfeldwehel **Christian Schroll** responsable de l'instruction à la MG3, nous ayant expliqué le maniement de celle-ci (cadence de tir 1200 coups/min) dans un Français plus que parfait, nous a permis de faire un classement honorable.

Sept nationalités (Usa, Pays-Bas, Allemagne, Italie, France, Suisse, République Tchèque) ont participé aux épreuves de tir :

- Tir au fusil d'assaut G36, mitrailleuse MG3,
- Lancer de grenade inerte HG,
- ainsi qu'une épreuve à la carabine air comprimé afin de départager les candidats.

Combiné fusil G36 et carabine air comprimé première place **Servant**

Bernard avec 100 points au G36 et 96 points à la carabine. Il se classe 7^e au classement général en individuel.

Lancer de grenade première place **Richter Martin** avec 25 points.

Première place féminine au classement général individuel : **Ludvikova Katerina** avec 190 points. La cérémonie de remise des prix, qui a été organisée samedi par le colonel **Dieter Bohnert**, le commandant adjoint du commandement du

Bade-Wurtemberg et le lieutenant-colonel **Joachim Fallert**.

Nous pouvons que remercier nos camarades de la Bundeswehr (Landeskommmando Baden-Württemberg et le Kreisgruppe Baden-Süd-est) pour la qualité de l'organisation ainsi que les nombreux bénévoles sans lequel rien ne serait possible...

*MP (R) Bernard SERVANT
RDA 31*

Instruction MG 3



Instruction MG 3



Carabine à air comprimé



Remise de prix au classement individuel Tir G36 Maître principal (R) Servant Bernard



LE 14 JUILLET À ARCACHON

L'ACOMAR a été convié le samedi 14 juillet 2018 à la cérémonie de la célébration de la fête nationale. Il faisait très beau sur la commune d'Arcachon. Cette cérémonie à laquelle était invité

le contre-amiral **Pierre Canal** a été grandiose grâce à M. le maire **Yves Foulon** qui avait convié les militaires de la base aérienne 120 de Cazaux. Bien sûr l'ACOMAR était présente. Le contre-amiral était enchanté de

voir, pour une fois, un marin en grand blanc et m'en a félicité. Cette cérémonie a été suivie du défilé en musique, des troupes de la Base Aérienne 120, de la compagnie de Gendarmerie d'Arcachon,

des véhicules du centre de Secours d'Arcachon, de la police nationale et municipale et des Forces Aérienne.

*Le SM Philippe Jassaud
RDA 33 - 40 - 64*



HOMMAGE AUX TIRAILLEURS SÉNÉGALAIS

L'ACOMAR a été conviée par l'UNC La Teste de Buch le 23 septembre à l'hommage aux tirailleurs Sénégalais à la nécropole du Natus, en présence de l'Union Nationale des combattants, des élus et du public, du maire Monsieur **Jean-Jacques Eroles** et de Monsieur le Consul **Abdourahamane Koita**, consul général du Sénégal.



*Le SM Philippe Jassaud
RDA 33-40-64*

Photos: M. Jacques Lalanne.



RDA 66

FRANÇOIS JAUBERT HOMMAGE AU COMMANDO MARINE DE PONTEILLA



Ce 23 juin une date qui restera dans la mémoire de la commune de Ponteilla-Nyls dans les Aspres. Dans le petit cimetière de la charmante commune repose un illustre marin, un commando marine **François Jaubert. François Gabriel Pierre**

a donné son nom au premier commando de la Marine nationale il y a maintenant 70 ans. Né le 16 janvier 1903 à Perpignan de **Georges Jaubert** et **Marie Rotgé** issu d'une famille de viticulteurs, c'est après l'obtention de son baccalauréat et des études supérieures qu'il est admis au concours d'entrée à l'école navale et incorporé le 3 septembre 1922.

Au grade d'enseigne de vaisseau de 2^e classe il embarque le 1^{er} octobre 1924 à bord du croiseur « *Jeanne d'Arc* », un an plus tard sur le « *Michellet* » appartenant à la division navale d'Extrême-Orient. Promu enseigne de vaisseau de première classe le

1^{er} octobre 1926, il poursuit une brillante carrière outre-mer au sein de la force navale d'Extrême orient (F.N.E.O). De retour en métropole en janvier 1928, il suit à l'école des fusiliers marins à Lorient, le cours d'officier fusilier de mars à juillet. Il obtient son brevet le 15 décembre, affecté de 1929 à 1934 sur le croiseur « *Mulhouse* » sur l'avis « *Aldébaran* », le « *Suffren* » en qualité de chef de débarquement, officier en second au grade de lieutenant de vaisseau. Le 28 juin 1935 âgé de 32 ans il est promu chevalier de la légion d'honneur. En avril 1936, de retour à Lorient, il enseignera comme professeur de



spécialité, en 1938 il obtient son premier commandement à bord de la canonnière « *Balmy* » de la flottille du Yang Tsé Kiang dont la mission est

la protection des intérêts français sur la route de Shanghai. La guerre fait rage en Europe, rapatrié pour servir en Méditerranée, il est promu capitaine de corvette le 23 novembre 1940 chef de la 2^e section Extrême-Orient puis commandant de la marine de Djibouti en mai 1942. Il participe au sabotage de son bâtiment à Toulon en novembre 1942. En juin 1944 promu au grade de capitaine de frégate, il est chargé de mettre sur pied une brigade de fusiliers marins composant la Brigade Maritime d'Extrême-Orient (B.M.E.O). Il crée en novembre la Flottille Fluviale des Troupes Françaises d'Extrême-Orient (F.F.T.F.E.O) qui auront pour mission de transporter les unités de l'infanterie dont celle du colonel **Massu**. Automne 1945, le corps expéditionnaire français arrive à Saïgon, à bord des hommes qui marqueront l'histoire de la Royale, des commandos marine, le capitaine de corvette **Ponchardier**, la compagnie du lieutenant de vaisseau **Merlet**. Saïgon Mytho, Vinh-Long, Cantho et Long Xuyen toutes bientôt pacifiées.

Le Général **Leclerc** commandant le corps expéditionnaire en ce mois de janvier 1946 fort de 4500 hommes assume les missions des opérations en Indochine du sud. Le 25, une mission visant à nettoyer les rives de la rivière Donnaï, dans la région de Tan-Uyen, située à environ 30 kilomètres de Saïgon, de troupes japonaises, de rebelles Viet Minh. Le capitaine de frégate **Jaubert** engagé à bord d'une vedette armée d'une mitrailleuse neutralise un poste rebelle, pris sous le feu croisé de l'ennemi de part et d'autre de la rive voit son tireur mortellement touché. A bord le lieutenant de vaisseau **Nougarède** commandant la vedette, le matelot mécanicien, puis Jaubert font face à un déluge de feu, sans soutien, ils résisteront avant d'être tour à tour blessés grièvement. Rapatriés au plus vite par un engin de débarquement vers l'hôpital 415 de Saïgon. Le 29 janvier 1946 décède des suites de ses blessures le capitaine de frégate **François Jaubert**. Promu par décret le 27 août 1946 Officier de la légion d'honneur avec attribution

de la croix de guerre avec palme, il donnera son nom le 1^{er} janvier 1948 au premier groupement de commandos de la Marine nationale. Face à tant de courage et en souvenir de son engagement au service de la France, de la Marine nationale, le Souvenir français, l'Association Nationale des Anciens d'Indochine (ANAI), l'Association Centrale des Officiers Mariniers et Marins de Réserve (ACOMAR), en collaboration avec la municipalité ont décidé un hommage départemental. Force est de constater que 70 ans après le nom de Jaubert résonne encore dans les têtes. Trente-six porte-drapeaux, des délégations du Commando Jaubert venues directement de Lorient, de l'amicale des fusiliers marins et commando de Toulon, des anciens commandos d'Indochine comme Francis Bey, l'amicale des anciens marins de Port la Nouvelle, le chef de poste du Sémaphore **Béar**, le piquet d'honneur de la Préparation Militaire Marine, son chef de centre, c'est la grande famille de la Royale qui s'était réunie. Le préfet **Philippe**

Chopin, le LCL **Corréa** DMD66, **Roland Thubert** l'édile, la famille Jaubert par la présence à nos côtés de **Denis Jaubert** adjoint au maire et cousin du capitaine de frégate ont dévoilé une plaque commémorative devant le caveau familial. Un long cortège s'est rassemblé autour du monument aux morts pour un dépôt de gerbes, la population conviée à cet événement en nombre était émue par l'hommage à un de ses fils mort en Indochine, voici soixante-douze ans. Ponteilla, en ton cimetière repose un camarade, un modèle, un héros du passé, des valeurs du présent. **François Gabriel Pierre JAUBERT** nous sommes fiers en ce mois de juin de t'avoir rendu cet hommage par le respect des traditions, dans l'esprit de fraternité en ta dernière demeure, en présence de ta famille. Repose en paix, Commandant, jamais ne s'éteint la flamme au carré des grands Hommes.

SM Philippe CHOMETTE
*RDA ACOMAR pour les
 Pyrénées Orientales*





TROIS JOURS ET L'ÉTERNITÉ

1914-1918, la Grande Guerre, la der des der, voici certaines des dénominations pour la Première Guerre Mondiale. 2014-2018 le centenaire, les commémorations viennent de s'achever au seuil de ce 11 novembre. Demain ? les manuels refermés ? que retiendrons-nous de ces dates, de ces hommes et femmes qui ont souffert dans leur chair pour que vive la paix et la fraternité dans le monde. Ce conflit qui a mobilisé des millions de soldats des quatre coins du monde, une guerre qui se devait rapide a coûté la vie à 18 millions de personnes en 1562 jours de tueries. Le dernier jour a fait près de 11 000 tués, blessés ou disparus, soit plus que lors d'une opération majeure comme le jour J en 1944.

Le dernier soldat belge mort au combat est un sous-officier de 24 ans, **Marcel Toussaint Terfve** originaire de Liège. Touché par une balle au poumon gauche à 10h42, il meurt à 10h45, soit 15 minutes avant l'heure du cessez-le-feu. A 10h45 du matin également **Augustin Trebuchon** a été le dernier soldat français tué. Estafette de la 9^e compagnie du 415^e régiment de la 163^e division de l'infanterie, il est tué d'une balle dans la tête alors qu'il porte un message à son capitaine. Le dernier britannique, **George Edwin Ellison** a été tué à 9h30 alors qu'il faisait une reconnaissance non loin de Mons en Belgique. Le dernier soldat

canadien a été **Lawrence Price**, deux minutes avant l'armistice. Enfin l'américain **Henry Gunther** est généralement considéré comme le dernier soldat tué lors de la première guerre mondiale, 60 secondes avant l'heure d'armistice.

Le premier de nos soldats tombé pour la France fût **Jules Peugeot**, le plus jeune **Désiré Bianco** a tout juste seize ans. La France pleure ses morts, pas un département n'est épargné, ce fut le cas dans les Pyrénées Orientales, **Aimé Giral**, gloire du rugby national, héros de l'équipe de l'USAP mort à 19 ans dans la Marne. Sept des quinze joueurs de l'équipe ne reviendront pas du front. Oreilla petit village du confluent perdra 13 % de sa population alors que la moyenne nationale est de 3 %. Les Fenouillèdes ont vu pour leur part plus de 139 de leurs enfants absents à l'appel, 78 pour le seul village de St Paul-de-Fenouillet qui avait décidé en ce 9 novembre 2018, sous l'égide du Souvenir Français de les mettre à l'honneur au travers d'un travail scolaire. Un Poilu-Un enfant. Les classes de CE2 à la 6^e de l'école élémentaire sous la direction de **Christophe Saut** et du principal du collège **Thierry Courtes** ont effectué un travail de recherche. Une fiche lue sous les yeux du sous-préfet **Alaton**, des maires des communes et des familles, a été accrochée à un ballon qui s'est envolé sous le ciel, direction un village, une ville, un pays du monde pour que tous se

souviennent. Le département des Pyrénées Orientales a perdu 6880 hommes dont 1 186 pour la seule ville de Perpignan. Il existe un monument aux morts pour la France, il fut érigé par **Gustave Violet** lui-même mobilisé, revenu traumatisé par la mort de son ami l'écrivain **Louis Codet**, mais aucun de ses camarades tombés lors de ce conflit n'y figurait. Ce 10 novembre dans le square Bir-Hakeim de Perpignan, au cœur d'un parc arboré, non loin de ce monument, nous avons inauguré le mémorial des Poilus de Perpignan, les 1186 noms gravés dans le marbre trônant au milieu d'une représentation de ces hommes étendant au vent, fiers au combat. Le maire **Jean-Marc Pujol**, le préfet **Philippe Chopin** les autorités civiles et militaires, un large public, ont rendu hommage à ces soldats morts pour la France. C'est en point d'orgue que le 11 novembre nous nous sommes tous retrouvés dans la cité qui à 11 heures précises a

fait sonner le clairon et retentir les cloches de l'église. Empreint de recueillement, de solennité et de fierté, nous avons rendu hommage à ces hommes, femmes et enfants morts pour la France sur son sol ou dans un coin reculé du monde. Ces trois derniers jours, condensé de mémoire ne doivent pas nous faire oublier les 1562 jours dans les tranchées, sur le champ de bataille. Nul doute cependant que pour nous tous qui avons participé à ce centenaire, nous nous souviendrons pour notre liberté, pour leur souvenir et pour l'éternité.

« En ce jour, en ce 11 novembre 2018, pour honorer les 18 millions de morts de 1562 jours de tueries, afin de donner un visage à cette folie meurtrière, je suis un soldat pour ne point l'oublier, mais aussi pour ne point oublier tous les autres, je suis un soldat mort pour la FRANCE. »

SM Philippe CHOMETTE
RDA 66



précédente avec quelques innovations pour le stand ACOMAR, dont un ordinateur par le biais duquel nous avons pu faire défiler quelques vidéos, le grand Charles sur notre porte-avions, l'hymne de la Marine, 7 jours à bord d'un sous marin nucléaire, le 7^e commando Ponchardier, les réservistes opérationnels et la matelot **Bérénice** réserviste fusilier-marin. Le lieutenant

de vaisseau **Lobjois**, chef de centre PMM, le premier-maître **Fourc** du CIRFA Marine de Perpignan pour leur part nous ont fourni des flyers qui sont venus en appui de notre revue Acomarin, afin de pouvoir répondre aux nombreuses questions de parents et de jeunes en quête de réponses ou d'informations. Contrairement à 2017 qui avait vu le ciel s'obscurcir

et la pluie gâcher la fête, cette édition s'est déroulée sous le signe du soleil et c'est une foule grandissante qui, après ses habituelles courses du marché, est venue nous rendre visite, cette édition est la cinquième, année record en terme de participants, en terme de visiteurs.

Julie Lienard de la communauté de communes, **Audrey Jammet** adjointe

au maire en charge des associations nous ont conviés à la prochaine édition de ce forum avec de nouveaux défis que l'ACOMAR se fera un plaisir de relever.

SM Philippe CHOMETTE
RDA66



LE COMMANDO HUBERT HOMMAGE AU CŒUR DE CERBÈRE LA CATALANE



Cerbère (Cervera de la Marenda) est une petite station balnéaire à l'extrême sud de la côte vermeille, un petit port de pêche bâti dans une anse abritée

par le cap Canadell et au sud par le cap Cerbère.

Ville frontière avec l'Espagne elle compte 1350 habitants : les cerbériens et cerbériennes. Elle reçoit par décret le 20 février 1947 la médaille d'argent de la reconnaissance française, seules 6 villes en France la détiennent dont deux dans les Pyrénées Orientales (Céret - Cerbère). Cette médaille est une citation à l'ordre de la nation créée par Raymond Poincaré en 1917. Cerbère l'a obtenue car dès la Seconde Guerre Mondiale, la ville a en outre accueilli à l'école primaire en septembre 1944 les premiers marins des Forces Françaises Libres. À titre

individuel les habitants ont fait passer 2000 personnes vers l'Algérie, le Royaume-Uni, les USA, et cela grâce aux cheminots et douaniers en poste à la frontière.

En ce 1^{er} septembre la citée qui abrite des clubs de plongée rend d'hommage au commando Hubert.

À l'occasion du 71^e anniversaire de sa création.

L'ACORAM (Association des Officiers de Réserve de la Marine Nationale), représentée par le Commandant **Philippe Manfredi**, le lieutenant de vaisseau **Cayron**, le chef de port de Port-Vendres le premier-maître **François** avaient convié l'ACOMAR

(Association Centrale des Officiers Marinières et marins de Réserve) pour cet hommage au travers de deux conférences et de dépôts de gerbes en présence de nombreuses autorités civiles et militaires parmi laquelle celle du sous-préfet de Céret **Gilles Giuliani** représentant le Préfet **Philippe Chopin**.

La première conférence par **Gilles Lescur** responsable du club de plongée était sur la topographie sous marine et la nature des fonds, la seconde fut animée par le lieutenant de vaisseau **Cayron** sur le C.O.S (Commandement des Opérations Spéciales) et les Commandos Marine. Ils sont

au nombre de sept basés à Lorient ils font partie de la FORFUSCO. JAU-BERT- TREPPEL-de PENFENTENYO-MONFORT-KIEFFER-PONCHARDIER-HUBERT. Ce dernier porte le nom de **Augustin Hubert** né à Nantes le 5 mars 1918, mort le 6 juin 1944 à Riva Bella (OUISTREHAM) par un sniper lors d'une mission de débarquement. Il était âgé de 26 ans. Le Commando est créé en 1947, il devient en 1953 une unité de combat et prend le nom de C.A.S.M (Commando d'actions sous marine) **Hubert**. Il est l'héritier direct du premier bataillon de fusiliers marins commandos constitué pendant la 1^{re} guerre mondiale.

Il est basé à Saint-Mandrier dans le Var. Il est considéré comme l'un des plus prestigieux et l'unité des forces spéciales la plus complète et sélective. Ces vecteurs d'interventions sont Terre-Air-Mer, ses missions des actions sous-marines et de contre-terrorisme maritime. Il est composé de nageurs de combats, la SEAL-TEAM6 est son équivalent américain.

Un cortège composé de 10 porte-drapeaux et de nombreux marins est venu accompagner les deux associations pour un premier dépôt de gerbe à la stèle anse bicentenaire de la légion d'honneur,

puis au monument aux morts pour une seconde gerbe en présence du Sous-Préfet et de **Jean-Claude Portella** maire de Cerbère avec un hommage plus solennel au Commando.

Après les remerciements d'usage, la municipalité nous a conviés à un pot de l'amitié à l'Hôtel de Ville puis nous sommes retrouvés au Restaurant Belvédère le Rayon Vert surplombant la baie pour des agapes où nous avons pu apprécier la cuvée de la Préparation Militaire Marine « QM FORT » avec le lieutenant de vaisseau **Lobjois** son chef de Centre.

Cette cérémonie d'hommages a rassemblé outre le département comme

cela fut pour la cérémonie de Ponteilla en hommage au Commando JAU-BERT, la FAMMAC de l'Aude.

Par ces cérémonies, ces échanges nous envisageons déjà pour 2019 une action de mise en lumière des Préparations Militaires Marine dans le Languedoc Roussillon.

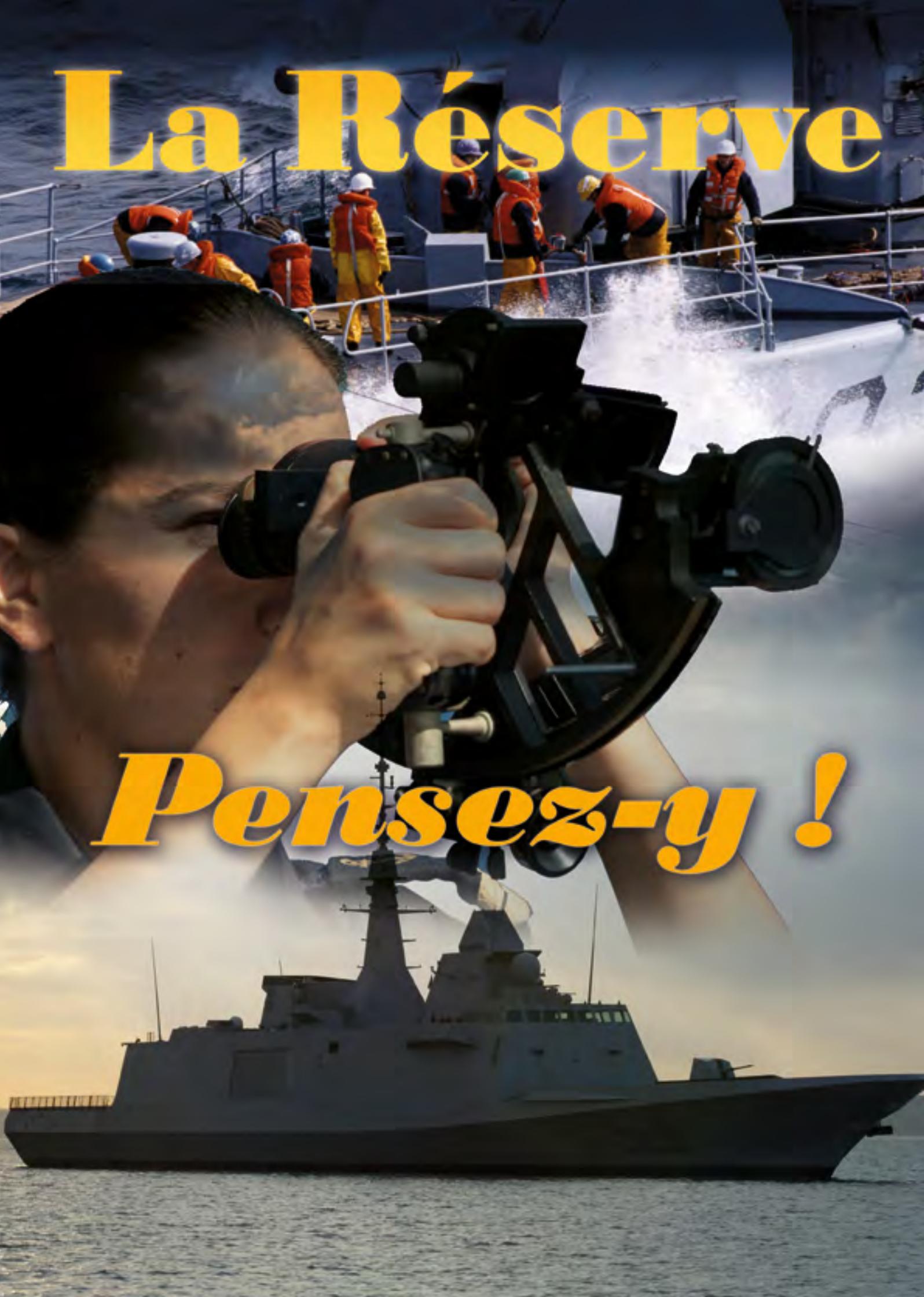
À l'ACORAM sa devise « *Marine Oblige* » à l'ACOMAR « *S'unir pour Servir* », à travers ces deux cérémonies, soleil partageur, la Marine nationale rayonne.

SM Philippe CHOMETTE
RDA 66



alberette@live.fr by Christiane Fleuret

La Réserve



Pensez-y !

**Vous êtes Officier-Marinier, Quartier-Maître
ou Matelot de réserve,
vous êtes issu(e) d'une Préparation Militaire Marine
ou d'une autre formation maritime.**

Vous êtes ou avez été réserviste de toutes spécialités.

Vous avez suivi une Préparation Militaire Marine ou une spécialisation.

Vous continuez à vous intéresser à la Marine et à développer l'esprit de défense.

Vous êtes volontaire pour servir dans la Réserve.

Vous souhaitez que votre dossier de réserviste soit suivi.

*Vous êtes sympathisant(e) - amis, parents, enfants - de ces hommes et femmes
qui ont servi toute une carrière ou seulement la durée
de leur service national dans la Marine.*

Vous serez prochainement dégagé(e) de votre service actif.

Une autre carrière vous attend dans le civil.

**L'Association Centrale d'Officiers-mariniers et de MARins
de Réserve (ACOMAR) est votre association.**

**Vous y retrouverez l'ambiance et la solidarité des hommes et
des femmes qui vivent l'action en continuant de servir,
la Réserve, la Marine et la Nation.**

Pour tous renseignements, écrire à :

Monsieur le Président National de l'ACOMAR

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or – CS 40300 – 94114 Arcueil Cedex

Il vous orientera, quelle que soit votre situation géographique,

vers l'une des sections qui couvre le territoire national et les départements d'outre-mer.

DEMANDE D'ADHÉSION

*Je souhaite adhérer à l'Association Centrale d'Officiers-mariniers et de MARins de Réserve
et être dirigé(e) vers la section la plus proche de mon domicile.*

Nom:

Prénoms:

Adresse:

Téléphone: Fax: Mail:

Grade dans la réserve: Âge:

À: le:

Signature:



ACOMAR

NOS PARTENAIRES



Association d'intérêt général
Affiliée à La FLAMME

PRÉSIDENT D'HONNEUR
Monsieur le Chef d'Etat-Major de la Marine

Fondée le 11 Avril 1932 - Régie par la loi du juillet 1901
Membre du Conseil Supérieur de la Réserve Militaire (CSRSM)
Membre du Comité de Liaison des Associations de la Marine (CLIAMA)
Membre de la Commission Armées-Jeunesse
Partenaire de la Réserve Citoyenne
Partenaire de l'Association Civisme Défense Armées Nations (Ci.D.A.N)
Signataire d'une convention de partenariat avec la Marine Nationale
Signataire d'une convention de partenariat avec l'ONAC
Titulaire de la Médaille d'Or du Mérite Civique
Signataire d'une convention de partenariat avec le Souvenir Français
Signataire d'une convention de partenariat avec la Fédération des Clubs de la Défense

Association Centrale d'Officiers-mariniers et de MARINS de Réserve



16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or
CS 40300 – 94114 Arcueil Cedex
Tél. : +33(0) 171 360 417

acomar.association@sfr.fr
www.acomar.org
Copyright © Document ACOMAR National 2016